



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



SITREVA

Syndicat Intercommunal
pour le Traitement et la
Valorisation des Déchets



<i>Editorial</i>	4
PREMIÈRE PARTIE LA STRUCTURE	5
COMPÉTENCE ET TERRITOIRE	7
COMPÉTENCE ET STATUTS	8
TERRITOIRE ET POPULATION	9
ORGANISATION ET MOYENS	13
ORGANISATION	14
Les organes politiques.....	14
Les services	16
MOYENS MATÉRIELS, HUMAINS ET FINANCIERS	18
Les équipements.....	18
a) L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)	18
b) Le centre de tri	20
c) La plate-forme de compostage	21
d) Les quais de transfert.....	22
e) Les déchèteries	24
f) Le matériel roulant	25
g) Les locaux administratifs, techniques et sociaux	26
Les ressources humaines	27
a) Composition et évolution des effectifs.....	27
b) Organisation des services.....	29
c) La masse salariale	30
Les finances	31
a) Les ressources financières	31
b) Les charges	33
c) Ratios	34
DEUXIÈME PARTIE LE SERVICE	35
PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	36
RÉCEPTION ET TRANSFERT DES DÉCHETS	39
PRISE EN CHARGE DES COLLECTES RÉALISÉES PAR LES SICTOM	40
LES EMBALLAGES MÉNAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES	41
LES TOUT-VENANTS	42
LES ORDURES MÉNAGÈRES	43
LES VÉGÉTAUX	44
LE VERRE	45
PRISE EN CHARGE DES APPORTS DANS LES DÉCHÈTERIES	46
Fréquentations des déchèteries	48
Apports en déchèteries	49
LE BOIS	50
LES CARTONS	51
LES DEA	52
LES DEEE	53

LES DDS	54
LES GRAVATS	55
LES MÉTAUX.....	56
LES TOUT-VENANTS	57
LES VÉGÉTAUX.....	58
AUTRES DÉCHETS	59
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS.....	61
LE BOIS	64
LES CARTONS	65
LES DDS	66
LES DEA	67
LES DEEE.....	68
LES EMBALLAGES ET JOURNAUX MAGAZINES	69
LES GRAVATS.....	71
LES MÉTAUX	72
LES ORDURES MÉNAGÈRES	73
LES TOUT-VENANTS	74
LES VÉGÉTAUX	75
LE VERRE	76
LES AMPOULES ET NÉONS	77
LES BATTERIES.....	78
LES CAPSULES NESPRESSO®	79
LES EXTINCTEURS	80
LES HUILES DE VIDANGE.....	81
LES PILES	82
LES PIQUANTS	83
LES TEXTILES	84
COMMUNICATION.....	86
INFORMATION DES USAGERS SUR L'ORGANISATION DU SERVICE	88
ACCOMPAGNEMENT DU GESTE DE TRI	89
ENVIRONNEMENT.....	90
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	92
NORMES ET RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES	93
<i>Intégration paysagère.....</i>	93
<i>La gestion de l'eau.....</i>	93
<i>Les émissions sonores</i>	93
<i>Rejets atmosphériques de l'UVE.....</i>	93
GLOSSAIRE	94

Vous pourrez revenir à ce sommaire à tout moment en cliquant sur le logo Sitreva en haut de chaque page.

SÉRÉNITÉ ET MAITRISE

Sitreva connu à la mi-2014, à l'instar de tous les établissements publics de coopération intercommunale, le renouvellement démocratique de ses instances dirigeantes, consécutif à celui des conseils municipaux, et qui me vaut l'honneur d'en assurer depuis la présidence.

Cette transition politique fut marquée, je suis fier de le souligner, par sa sérénité, reflet des exigences supérieures auxquelles mes prédécesseurs comme moi-même avons choisi de soumettre le fonctionnement de notre syndicat : attention constante à la continuité et à l'amélioration du service public ; réduction du poids des dépenses publiques induites par notre activité sur nos concitoyens.

A cet égard, l'année 2014 témoigne particulièrement de la poursuite des efforts engagés : maîtrise de l'endettement, qui diminue chaque année et dont le niveau à 61€ / habitant à l'issue de l'exercice constitue désormais le plafond indépassable ; financement, entre autres investissements, de la mise aux normes du contrôle des fumées de notre unité de valorisation énergétique, indispensable au maintien de l'excellence environnementale de nos équipements ; bilan financier positif de l'intégration en 2013 du SICTOM de la région de Châteaudun, qui témoigne, si besoin en était, de l'intérêt d'une approche mutualisée et territorialement large du traitement et de la valorisation des déchets, raison d'être de Sitreva et moteur de notre action.

Le Président,
Benoit PETITPREZ



PREMIÈRE PARTIE

LA STRUCTURE

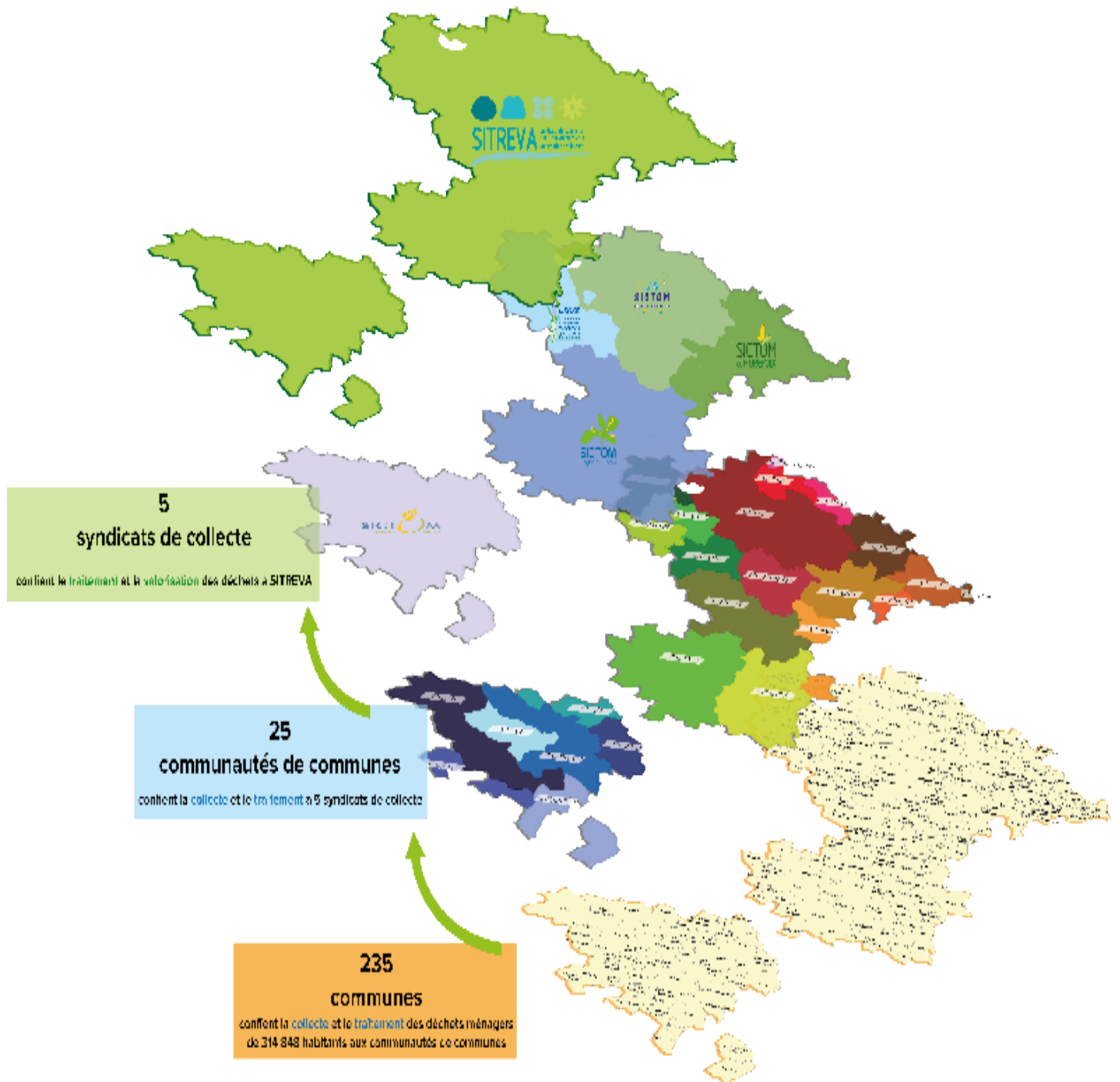
COMPÉTENCE ET

Sitreva – Syndicat Intercommunal pour le TRaitement Et la VALorisation des déchets – est un établissement public qui a été créé le 1er mars 1994 afin d'assurer la compétence du traitement, de la valorisation, du transfert des déchets et de l'exploitation des déchèteries que lui ont transférée à ce jour cinq syndicats de collecte :

- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la région de Châteaudun
- Le SICTOM du Hurepoix
- Le SIRMATCOM de la région de Maintenon
- Le SICTOM de la région de Rambouillet

TERRITOIRE

COMPÉTENCE ET STATUTS



Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le syndicat est régi par les dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II du même code ainsi que par ses statuts, dernièrement modifiés par

l'arrêté inter préfectoral du 10 juin 2013. Son siège est fixé à l'adresse suivante : Le Bois Gaillard – 28150 Ouarville Ses bureaux sont établis au 19 rue Gustave Eiffel à Rambouillet.

TERRITOIRE ET POPULATION

L'activité de Sitreva est répartie sur deux régions administratives (Ile de France et Centre-Val de Loire) et sur quatre départements (Yvelines, Essonne, Eure et Loir, Loir et Cher). Ce vaste territoire de **3.223 km²** se caractérise par une disparité dans la densité de population et une diversité d'habitats qui génèrent diverses natures de déchets.

CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES



QUAIS DE TRANSFERT



SIEGE ADMINISTRATIF

■ DREUX

COMPOSTIERE



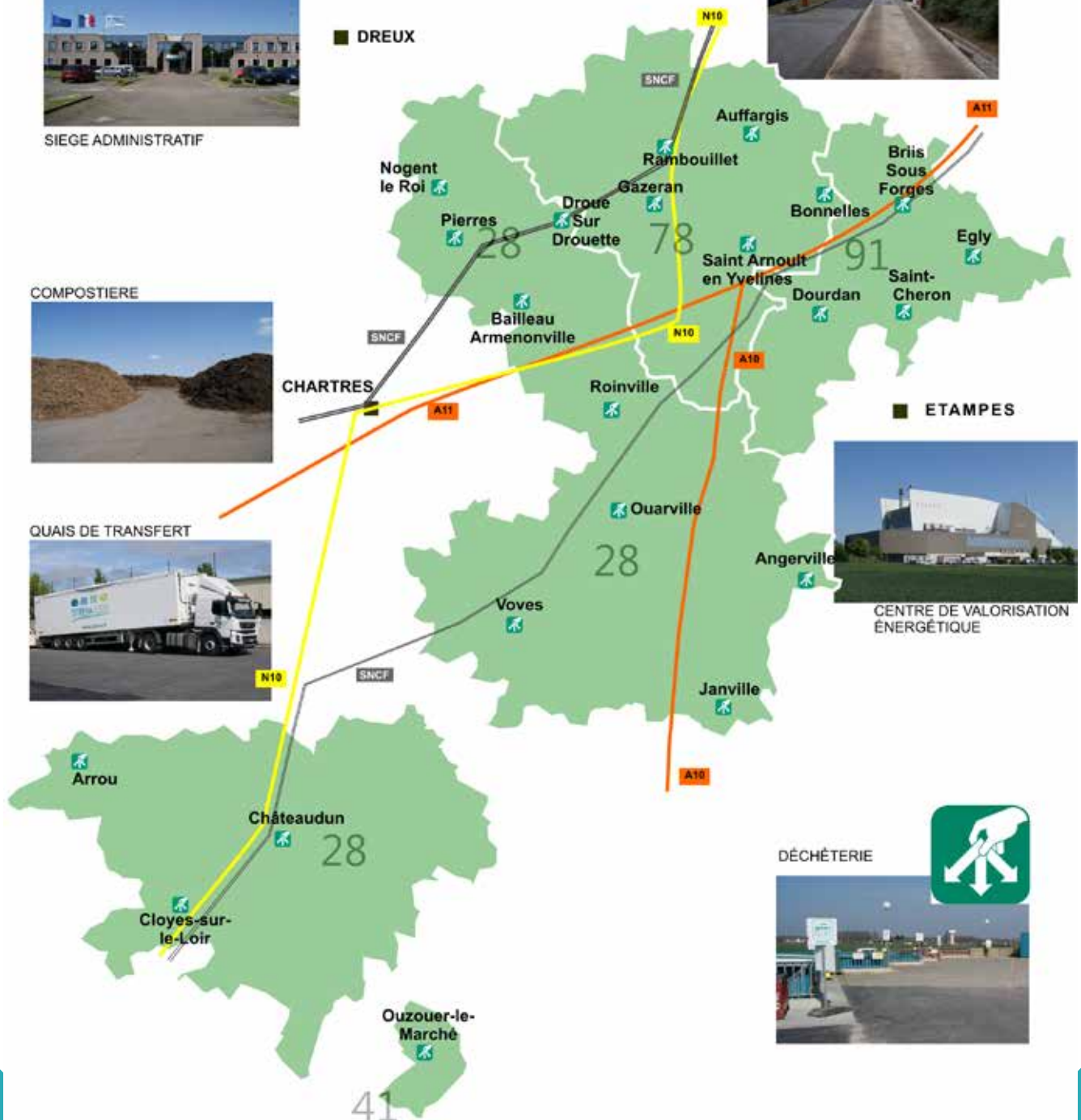
■ CHARTRES

■ ETAMPES

QUAIS DE TRANSFERT



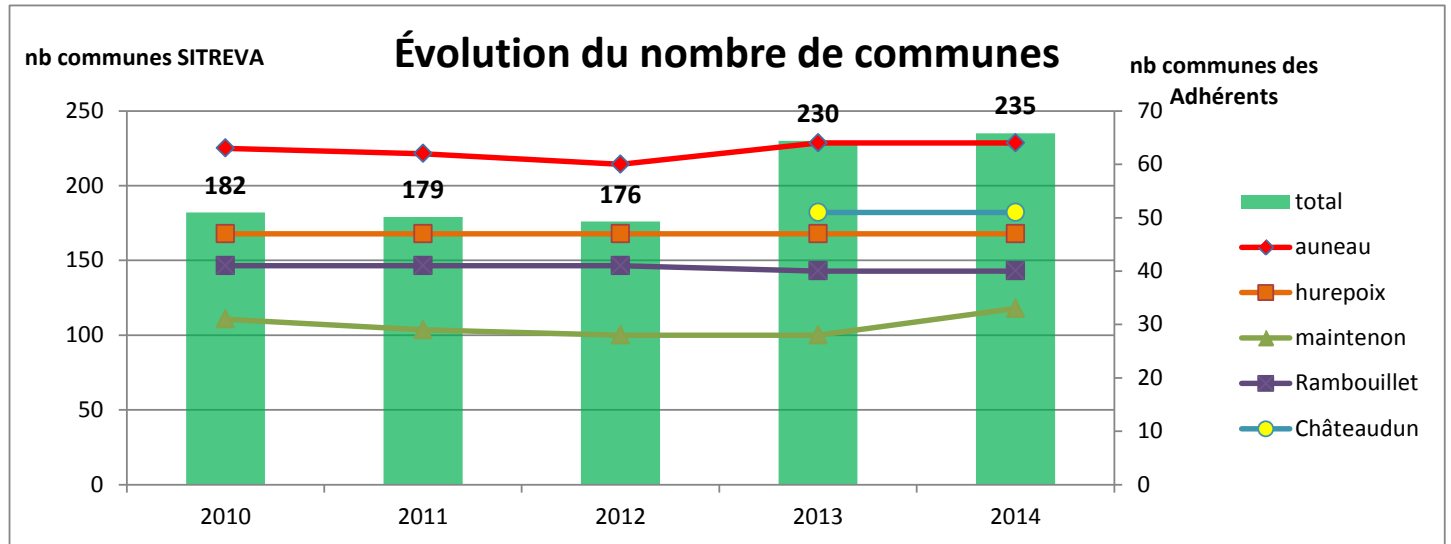
CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



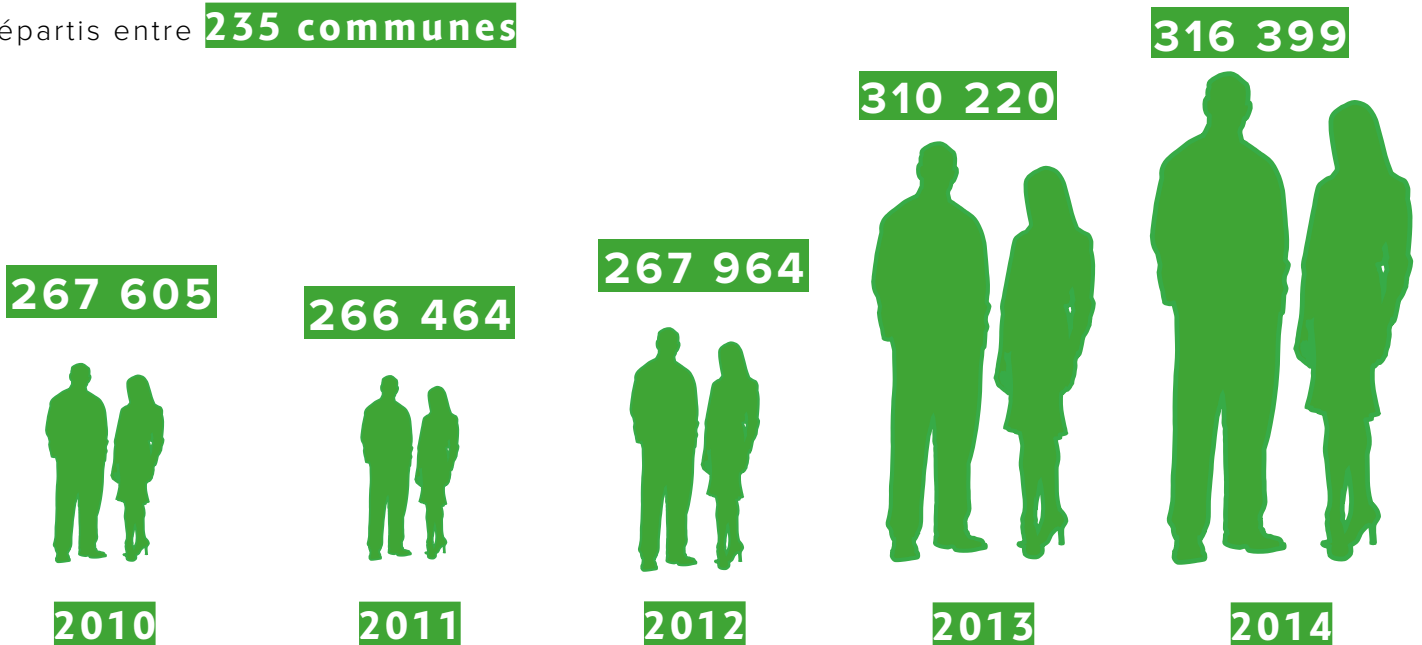
DÉCHÈTERIE



En 2014, le périmètre de Sitreva a été augmenté de 5 communes qui ont rejoint le SIRMATCOM de la région de Maintenon : Chaudon, Croisilles, Faverolles, Les Pinthières et Saint-Laurent-La-Gatine.



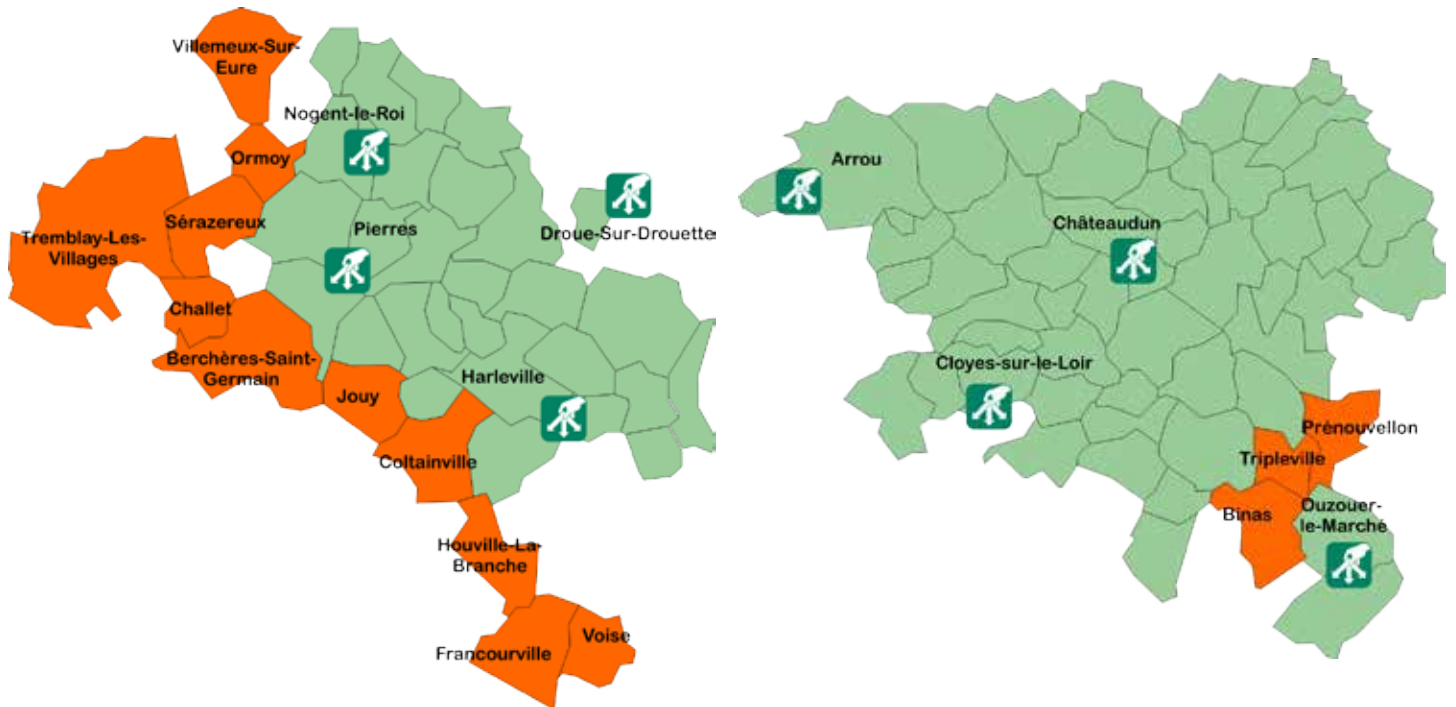
Ainsi, au 31 décembre 2014, Sitreva traite les déchets ménagers de **316 399 habitants** répartis entre **235 communes**



En outre, le périmètre d'action de Sitreva ne s'arrête pas aux frontières de son territoire administratif : 14 communes périphériques bénéficient pour leurs habitants, grâce à des conventions particulières, de l'accès aux déchèteries de Sitreva. Inversement, certaines

communes situées en bordure du territoire de Sitreva bénéficient par convention des équipements de syndicats de traitement limitrophes.

Communes extérieures bénéficiant d'une convention d'accès aux déchèteries de Sitreva



En orange, les communes bénéficiant d'une convention d'utilisation des déchèteries de Sitreva.

Jouxtant le territoire du **SIRMATCOM de la région de Maintenon**, ces communes dépendent de Chartres Métropole. Leurs habitants peuvent utiliser toutes les déchèteries de **Sitreva**.

Jouxtant le territoire du **SICTOM de la région de Châteaudun**, ces communes dépendent du SIEOM de Mer (Loiret). Leurs habitants peuvent utiliser toutes les déchèteries de **Sitreva**.



Les 5 nouvelles communes ayant intégré le SIRMATCOM de la région de Maintenon en 2014 : **Chaudon, Croisilles, Saint-Laurent-La-Gatine, Les Pinthières, Faverolles.**

ORGANISATION E

ET MOYENS

Les organes politiques

Sitreva est un établissement public. A ce titre et conformément à ses statuts, il est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. L'organe exécutif de Sitreva est incarné par son président.

Le Comité syndical

Au 31/12/2014, le Comité syndical de Sitreva est composé de 65 délégués titulaires et 66 délégués suppléants :

- 8 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région d'Auneau
- 22 délégués titulaires représentent le SICTOM de l'Hurepoix
- 9 délégués titulaires représentent le SIRMATCOM de la région de Maintenon
- 17 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Rambouillet
- 9 délégués titulaires représentent le SICTOM de la région de Châteaudun

Le nombre de délégués de chaque SICTOM est déterminé au prorata de leur population sur la base d'un délégué par tranche entière ou entamée de 5000 habitants. à la présidence de Sitreva le 10 juin.

Le Président

Faisant suite aux élections municipales et intercommunales, le comité syndical est renouvelé en mai 2014 et Benoit PETITPREZ est élu

Le Président Benoit PETITPREZ est assisté de **13 vice-présidents**. Il conduit la politique définie par le comité syndical, exécute les décisions prises en comité et charge les services d'en assurer la mise en œuvre.



**Benoit
PETITPREZ**
Président



**Christian
SCHOETTL**
1er vice-président

Traitement et suivi
de la délégation de
service public



**Daniel
MORIN**
2ème vice-président

Achats publics



**Jean-Louis
BAUDRON**
3ème vice-président

Administration
générale



**Jean-Yves
DEBALLON**
4ème vice-président

Relations
extérieures et
institutionnelles



**Pierre-Yves
KOPPE**
5ème vice-président

Contrôle de gestion
et patrimoine



**Dominique
ÉCHAROUX**
6ème vice-président

Finances et
ressources
Humaines



**Ann
GRÖNBORG**
7ème vice-présidente

Environnement,
qualité, ICPE



**Éric
SEGARD**
8ème vice-président

Travaux et équipe-
ments



**Emmanuel
BIWER**
9ème vice-président

Valorisation



**Daniel
BONTE**
10ème vice-président

Déchèteries



**Jean-Marie
GELÉ**
11ème vice-président

Sécurité



**Chantal
RANCE**
12ème vice-présidente

Communication



**Nicolas
MURAIL**
13ème vice-président

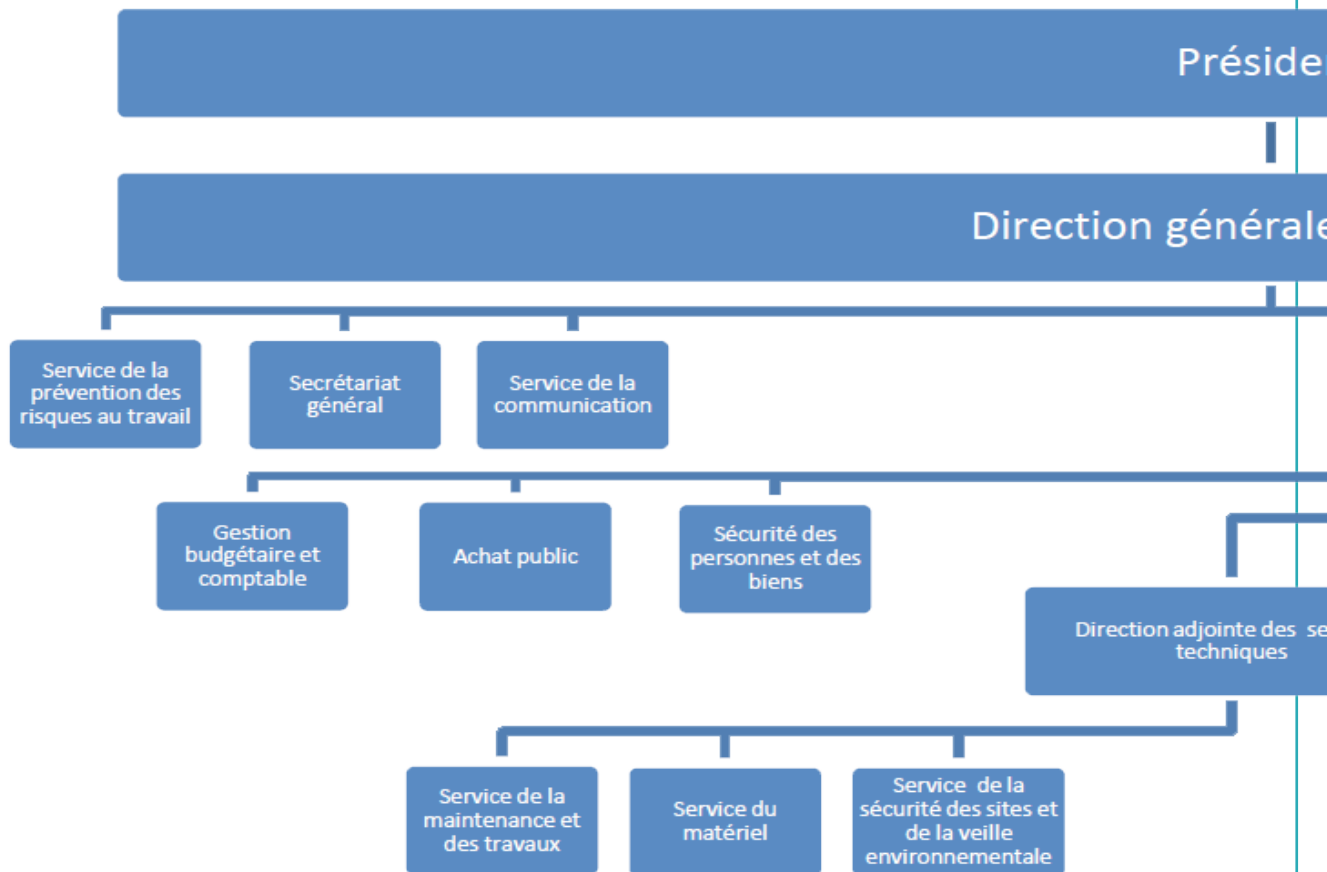
Logistique

Les services

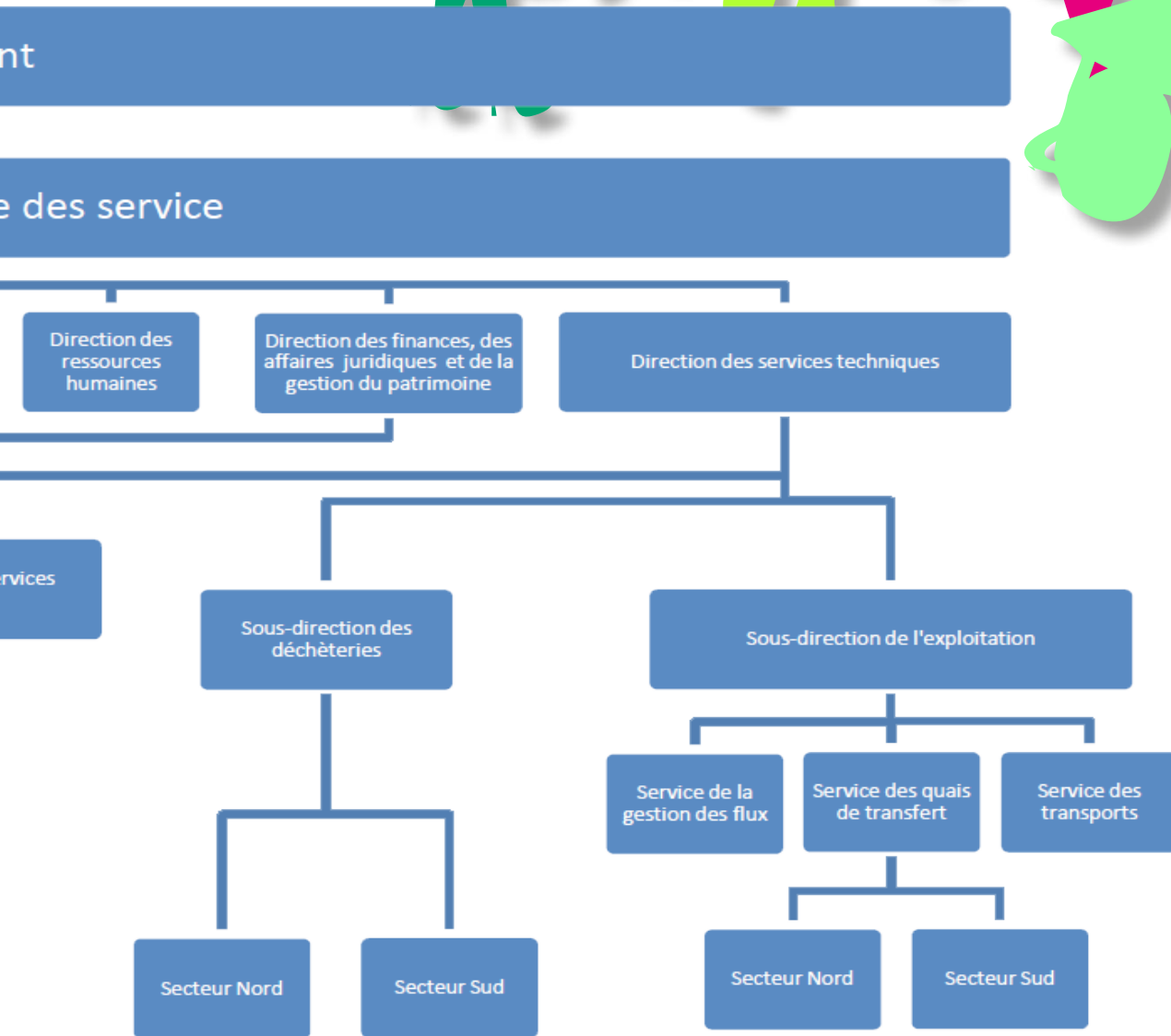
Sitreva a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l'exploitation du centre de tri, situé à Rambouillet, et de l'Unité de valorisation énergétique, située à Ouarville : celle-ci est assurée par la société VALORYELE (filiale de SUEZ), dans le cadre d'une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans. L'ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie

par **116 agents** organisés en 14 services répartis entre la direction générale et trois directions principales :

- la direction des services techniques
- la direction des finances
- la direction des ressources humaines



L'organigramme des services



MOYENS MATÉRIELS, HUMAINS ET FINANCIERS

Les équipements

a) L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

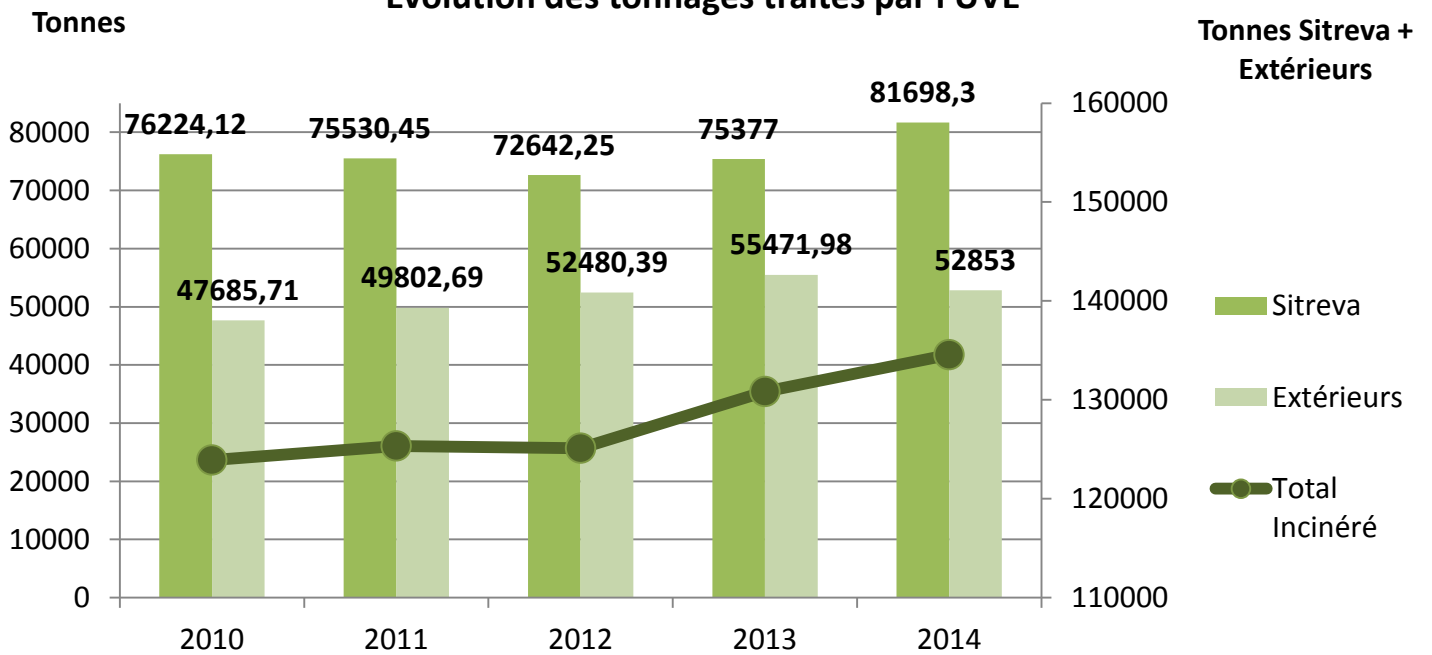
Située sur la commune de Ouarville en Eure et Loir, l'Unité de Valorisation Énergétique est exploitée en DSP (Délégation de Service Public) par la société VALORYELE.

D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, l'usine peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.



En 2014, l'**UVE** a valorisé 134 551 tonnes de déchets dont **81 697 tonnes en provenance de Sitreva.**

Évolution des tonnages traités par l'UVE



Performance énergétique de l'usine

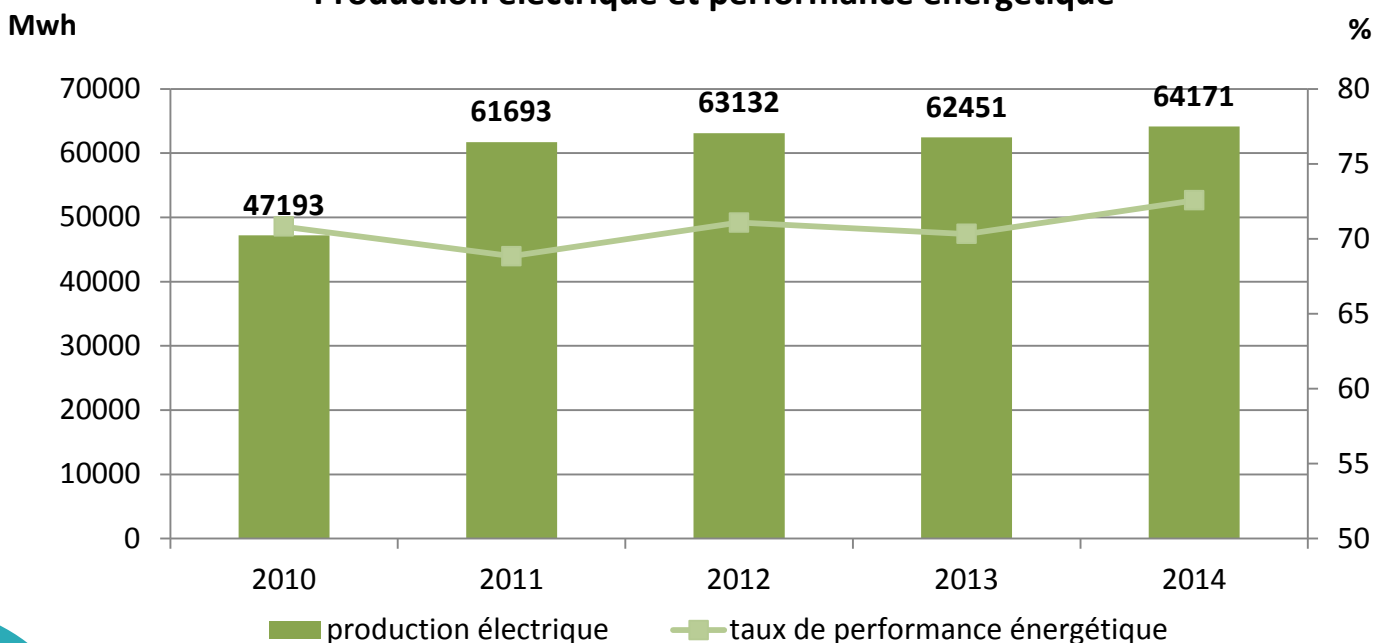
Le taux de **performance énergétique** de l'usine est de **72,57 %** alors que le seuil à atteindre pour bénéficier d'une réduction de la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est de 60%. Cette bonne performance, alliée à la norme ISO 14001, permet de bénéficier d'une TGAP réduite (4,11 € la tonne

au lieu de 14,37 €).

La **production énergétique** de l'usine s'élève pour 2014 à **64 171 Mwh** soit la consommation d'une ville de 70 000 habitants.

49 809 Mwh sont redistribués sur le réseau EDF, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

Production électrique et performance énergétique



b) Le centre de tri

Véritable unité industrielle, le [centre de tri](#) sert à **optimiser la valorisation** des déchets en séparant les [emballages ménagers](#) en fonction de leur matière.

Géré dans le cadre de la **DSP** par la société VALORYELE et situé à Rambouillet, les collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM du Hurepoix, le SICTOM de la région d'Auneau et le SIRMATCOM de la région de Maintenon y sont triées.

Les [collectes sélectives](#) réalisées par le SICTOM de la région de Châteaudun sont triées dans le centre de tri NATRIEL situé à Dreux.

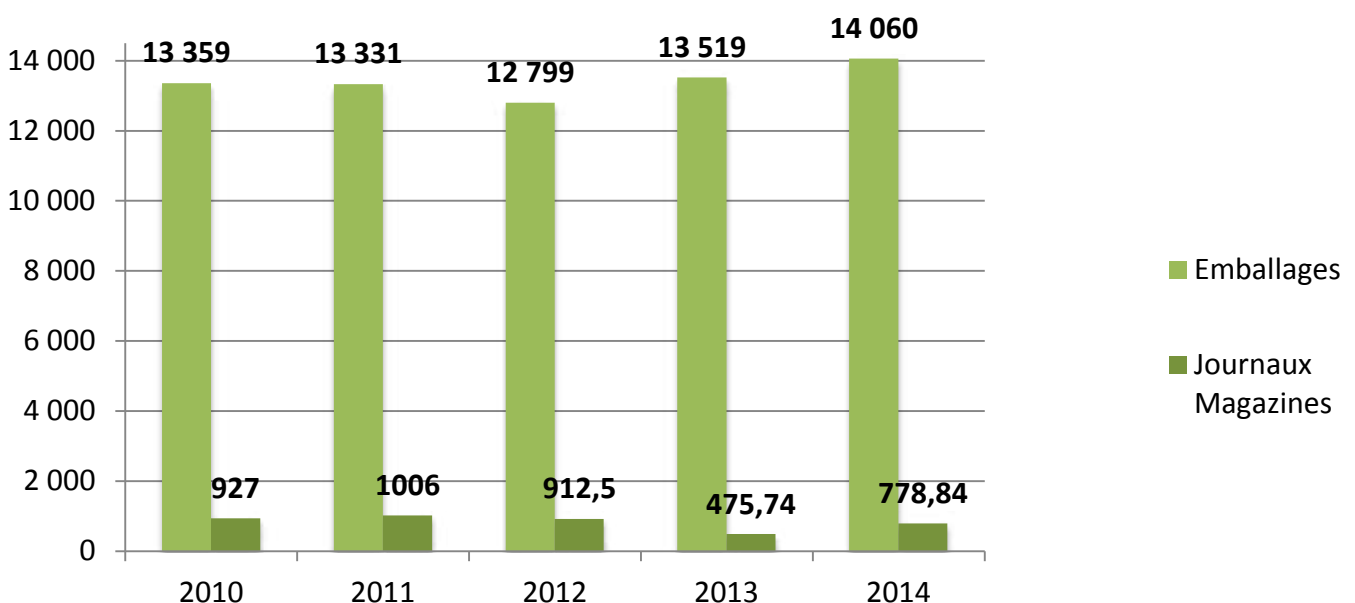
Les emballages issus de la collecte sélective sont triés manuellement et mécaniquement



pour séparer les matériaux avant leur envoi en [filière](#) de [recyclage](#).

Le centre de tri de SETRI emploie 40 personnes dont **22 trieurs**. D'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, tout ce qui y entre est valorisé : une partie en [valorisation matière](#) et une autre partie en valorisation énergétique (les refus de tri).

Emballages et Journaux/Magazines 2014



c) La plate-forme de compostage

La plateforme de compostage de Ouarville est un site indispensable à l'écoulement de proximité des déchets verts produits par les usagers de la région d'Auneau.

La production de compost est réalisée à partir des stocks de végétaux entrés l'année n-1 (en 2014 le compost est produit à partir des végétaux collectés en 2013).

Un prestataire est mandaté pour effectuer le broyage plusieurs fois par an.

Le compost produit est régulièrement analysé et contrôlé. Des analyses pratiquées par un laboratoire permettent de rendre le produit



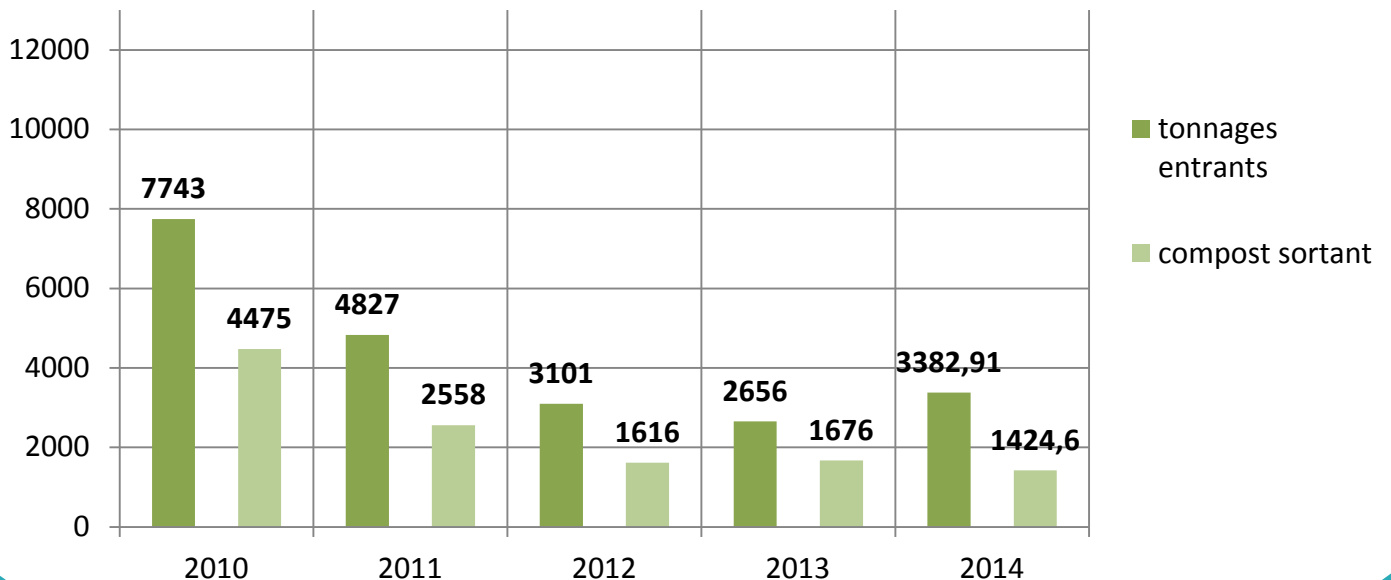
conforme à la **norme NFU-44-051**.

Il est ensuite vendu aux agriculteurs locaux.

Les prix de traitement des végétaux pratiqués directement par nos prestataires sont plus avantageux, expliquant la forte baisse des tonnages entrants depuis 2009.

Végétaux traités par SITREVA

Tonnes



d) Les quais de transfert

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les quais de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.

Les quais de transfert sont des sites de vidage des bennes de collectes et des caissons de déchèteries. Les déchets vidés sur ces sites

sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquat.

Au 31 décembre 2014, Sitreva dispose de

4

quais de transfert.



Quai de Rambouillet (78)



Quai de Droue sur Drouette (28)



Quai de Ouarville (28)



Quai de Châteaudun (28)

Remodelé fin 2013, le quai de transfert de Châteaudun se trouve sur le site de l'ancienne usine d'incinération du SICTOM de la région de Châteaudun. Les ordures ménagères du SICTOM y sont désormais rechargées, afin de les convoyer vers l'UVE.

Quelques transformations

Ouarville

En 2014, pour être en conformité avec la réglementation concernant les affichages, un totem d'information a été installé à l'entrée du quai de transfert.

Y figurent les horaires d'ouverture du site, le plan de circulation et les déchets admis. Ce genre de totem se généralisera sur tous les quais de transfert.



Châteaudun

Les locaux attenants à l'ancienne usine ont été entièrement rénovés par le service Maintenance, offrant ainsi des conditions de travail saines et décentes.





e) Les déchèteries

Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature.

Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant au sein des équipements appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de **22** déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 4 sur le secteur du SICTOM du Hurepoix, 4 sur le secteur du SIRMATCOM de la région de Maintenon, 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau et 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun.

La carte d'accès en déchèterie permet aux usagers des 235 communes d'utiliser

chacun de ces équipements. En 2014, **5235 nouvelles cartes** ont été distribuées.

En 2014, la déchèterie d'Auffargis a fait l'objet d'une réhabilitation complète. La vétusté extrême de l'ancienne déchèterie rendait l'exploitation non conforme aux normes de sécurité en vigueur.

La nouvelle plateforme de 684 m² constituée d'un haut de quai de 76 blocs modulo-béton et d'un bas de quai est un outil, qui, dans sa conception, donne la priorité à l'accueil des usagers et à la fluidité du trafic. 12 quais ont été créés pour recevoir les bennes qui accueillent métaux, bois, déchets végétaux, gravats, tout-venant, cartons.

A l'entrée, un nouveau local est également présent pour les agents d'accueil.

f) Le matériel roulant

Entre exploitation des déchèteries et transport des déchets, l'activité de Sitreva nécessite l'emploi de nombreux matériels roulants. Le matériel roulant est régulièrement renouvelé dans une logique de maîtrise des coûts d'entretien.

Entretenu pour partie en interne, le matériel

Le parc de véhicules et d'engins de Sitreva

- 5 véhicules légers
- 11 véhicules de société
- 8 véhicules utilitaires de type fourgon et bennes
- 20 camions tracteurs routiers
- 12 camions porteurs
- 26 semi-remorques de types travaux publics
- 23 semi-remorques FMA
- 12 compacteurs
- 1 semi-remorque de type porte-engin
- 2 remorques porte-caisson.
- 3 compacteurs à déchets
- 1 caisson grue
- 2 chargeurs
- 4 pelles (2 à chenilles et 2 à pneus)
- 1 épandeur à sel
- 212 caissons de 40m³

Le matériel renouvelé en 2014

- 12 semi-remorques de type travaux publics.

Le matériel vendu en 2014

- 5 tracteurs routiers ont été vendus.



g) Les locaux administratifs, techniques et sociaux

Eiffel

Le siège administratif de Sitreva est situé à Rambouillet rue Gustave Eiffel, et accueille les réunions du comité syndical. Il abrite en outre les services suivants : direction générale, ressources humaines, gestion budgétaire et comptable, direction des services techniques, achat public, communication, sécurité des personnes et des biens, sous direction des déchèteries, service maintenance, service matériel.

Sur les 116 agents que compte Sitreva, 32 sont basés sur ce site communément nommé « Eiffel ».



Gousson

Le site situé rue Louis Gousson à Rambouillet, est un

site d'exploitation regroupant un quai de transfert, une déchèterie et le stockage des Déchets Diffus

Spécifiques (DDS) qui ne sont pas collectés par l'éco organisme Eco DDS.

Est basée sur ce site la sous direction de l'exploitation incluant les services :

- quais de transfert
- gestion des flux
- transports



Les ressources humaines

a) Composition et évolution des effectifs

Les effectifs de Sitreva comptent, au 31 décembre 2014, **116 agents permanents**. En outre, ont été recrutés durant l'année **32 personnes pour des missions temporaires** de remplacement. Au delà du besoin de pallier les absences des agents absents afin de maintenir la continuité du service public, l'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est fortement impactée par la saisonnalité. De plus le resserrement rationnel de l'effectif permanent implique qu'il puisse être de façon souple fait

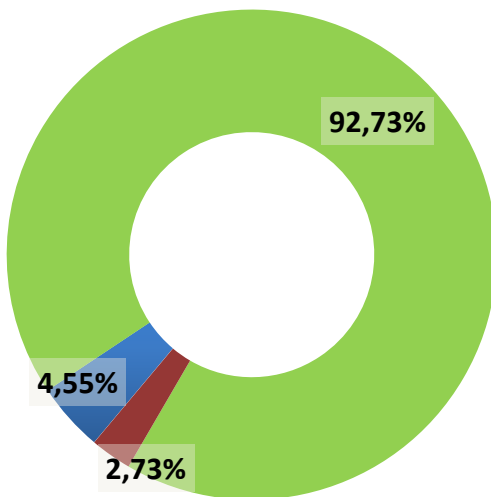
appel à des renforts temporaires en saison haute.

Les effectifs sont composés pour l'essentiel d'agents titulaires de la fonction publique territoriale ou en voie de titularisation.

Dans ces effectifs, 90% des emplois sont occupés dans la catégorie C, 6% dans la catégorie B et 3,6 % dans la catégorie A.

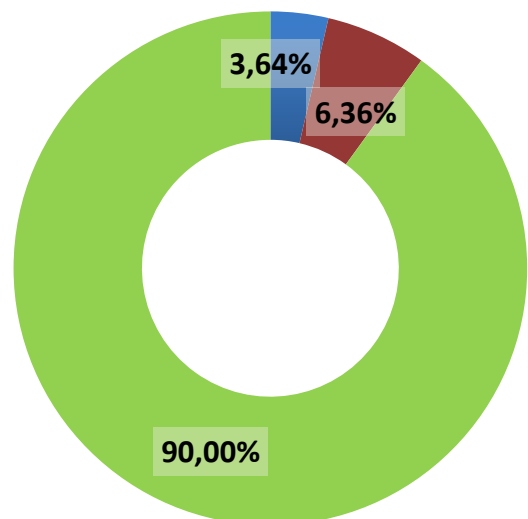
Ces emplois sont majoritairement répartis dans les service techniques.

Répartition des effectifs



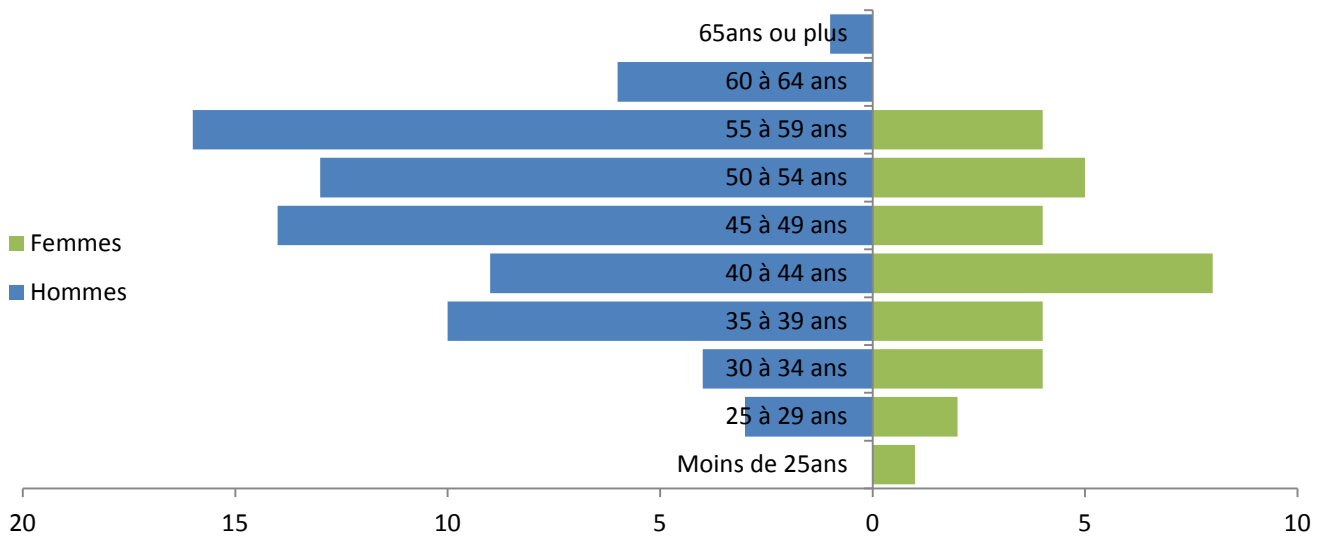
- Agents stagiaires
- Agents titulaires
- Agents non titulaires

Répartition des emplois pourvus par catégorie statutaire

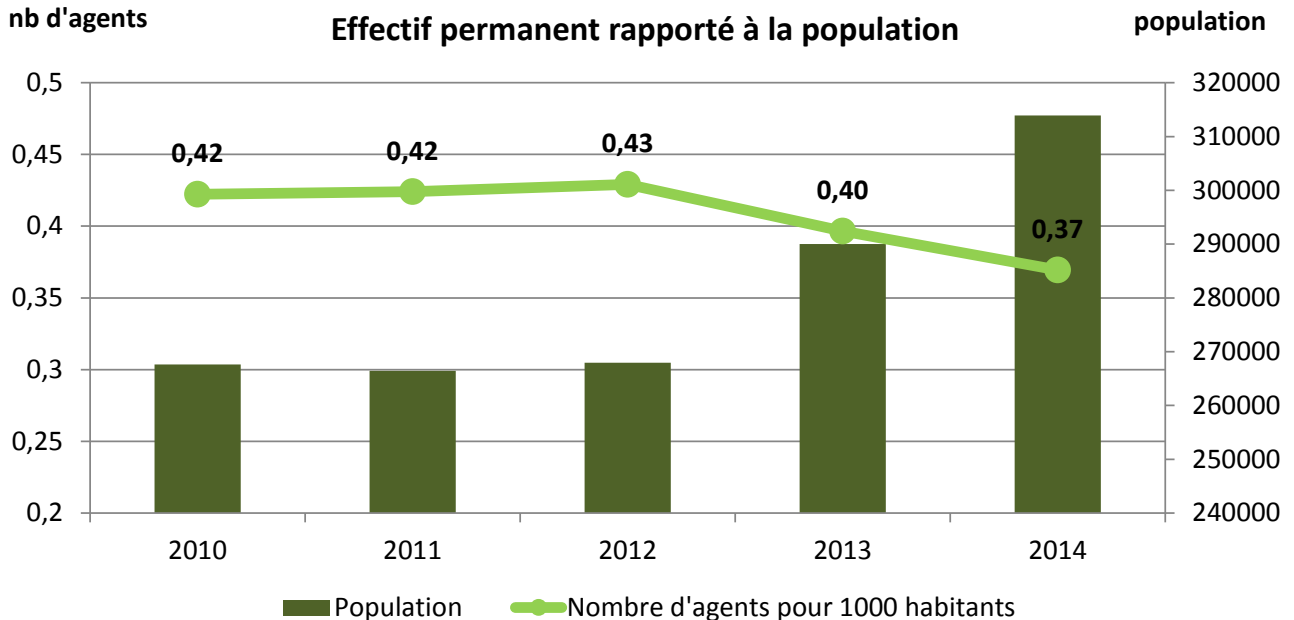


- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Pyramide des âges



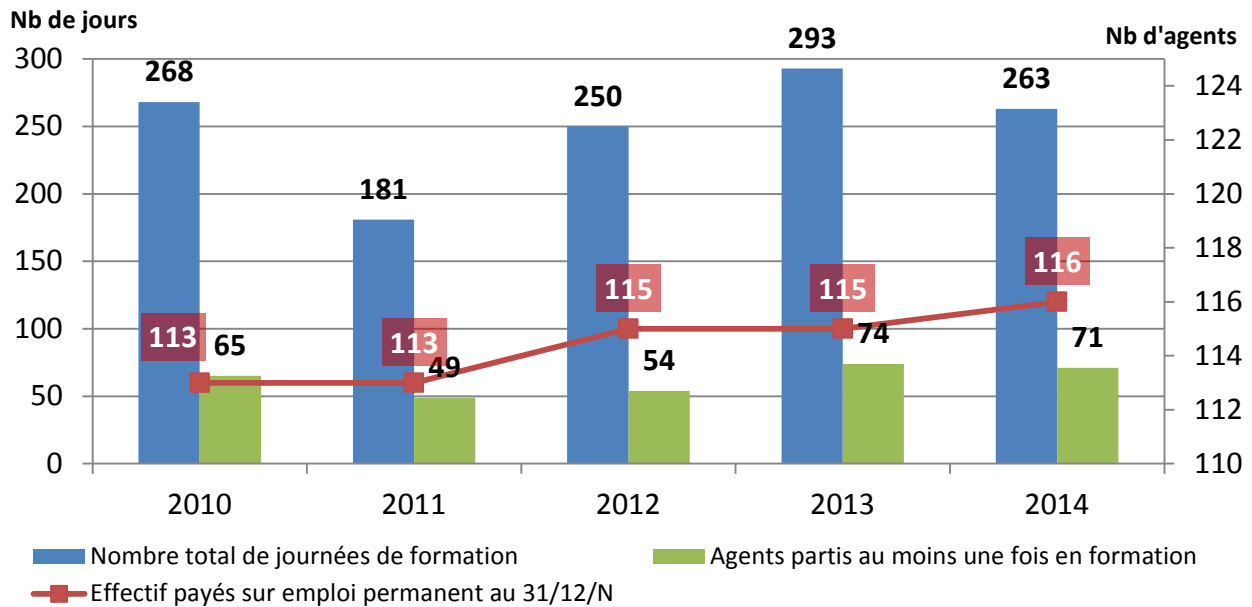
Le personnel de Sitreva est à 30 % féminin et 70 % masculin. La moyenne d'âge est de 47 ans.



En 2013, le SICTOM de la région de Châteaudun intégrant Sitreva en juillet, seule la moitié de la population de son territoire a été comptabilisée.

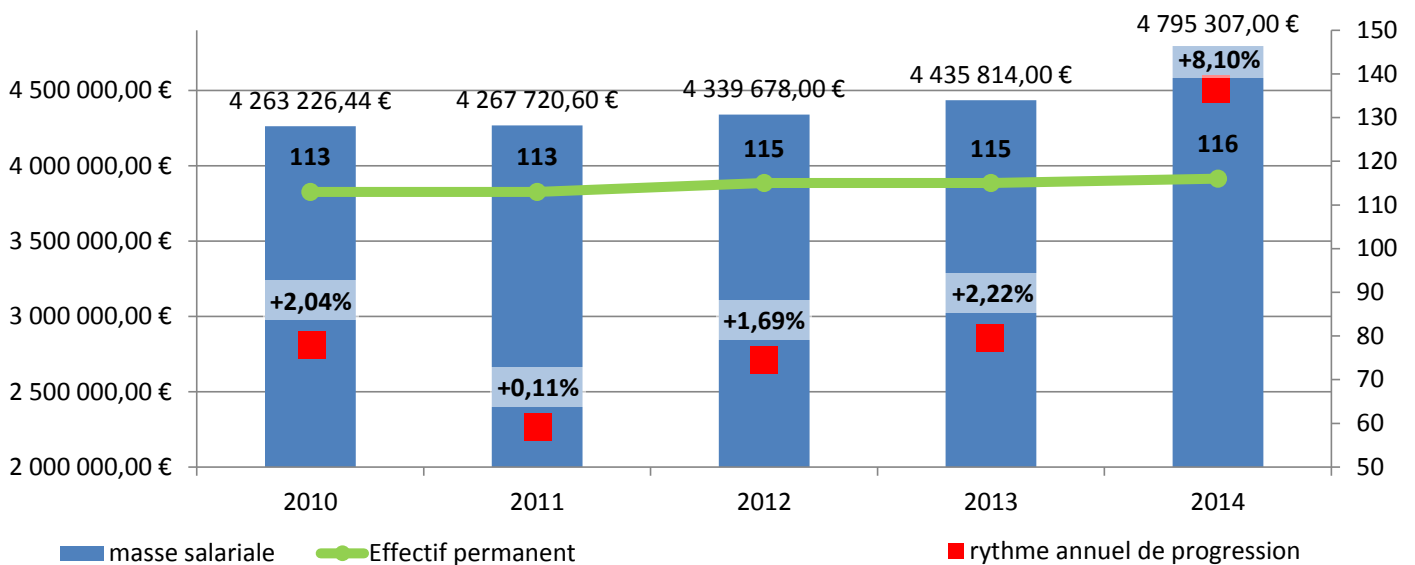
En 2014, Sitreva voit donc sa population augmenter de 20 000 habitants alors que le nombre d'agents n'augmente pas, confirmant les efforts de rationalisation en faisant baisser le taux de l'administration du territoire à 0,37.

Formations



c) La masse salariale

Evolution de la masse salariale



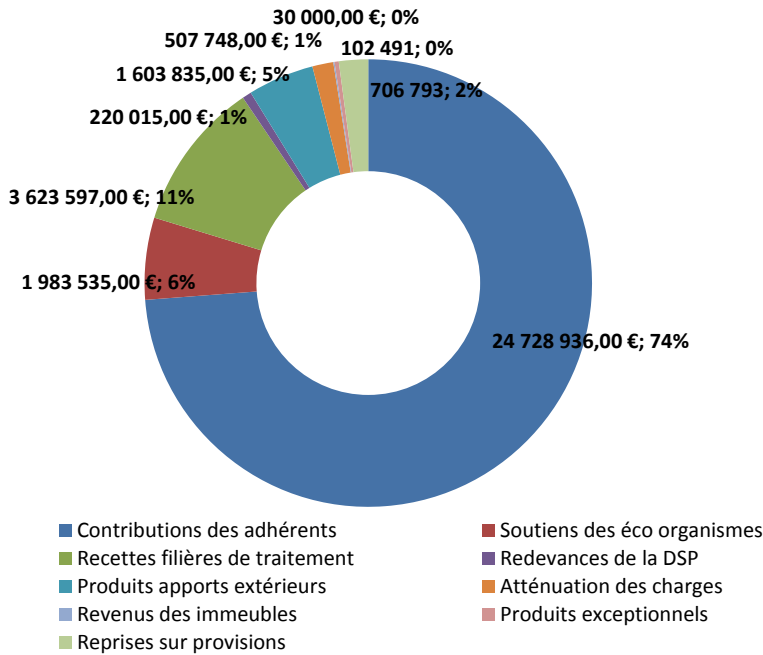
En 2014, la masse salariale subit une augmentation de 8,10 %. Toutefois cette croissance importante du volume des frais de personnel s'intègre dans une longue période d'évolution modérée (croissance annuelle moyenne de 1,32 % entre 2006 et 2014) et rejoint finalement celle de la population du territoire de Sitreva.

Les finances

a) Les ressources financières

Recettes de fonctionnement :

33 506 950 €



Contributions des adhérents	24 728 936 €
Soutiens des éco organismes	1 983 535 €
Recettes filières de traitement	3 623 597 €
Redevances de la DSP	220 015 €
Produits apports extérieurs	1 603 835 €
Atténuation des charges	507 748 €
Revenus des immeubles	30 000 €
Produits exceptionnels	102 491 €
Reprises sur provisions	706 793 €

A l'issue de son exercice 2014, Sitreva présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 721 642,59 € (1 428 435,00 € compte tenu de l'excédent reporté), qui lui permet d'afficher une capacité d'autofinancement nette de 912 631,00 €.

Cette situation, qui illustre les efforts continus de Sitreva de saine gestion de ses ressources et de rationalisation de ses besoins, lui permet d'affronter sereinement l'avenir.

Les contributions nettes sont calculées après déduction des reversements des recettes filières, des recettes des éco-organismes et des facturations des extérieurs en déchèteries.

Les faibles coûts 2012 s'expliquent par des tonnages faibles et par des prix de reprise et des soutiens Eco-Emballages forts. Les syndicats de collectes ont donc ponctuellement

payé moins et reçu plus que prévu initialement.

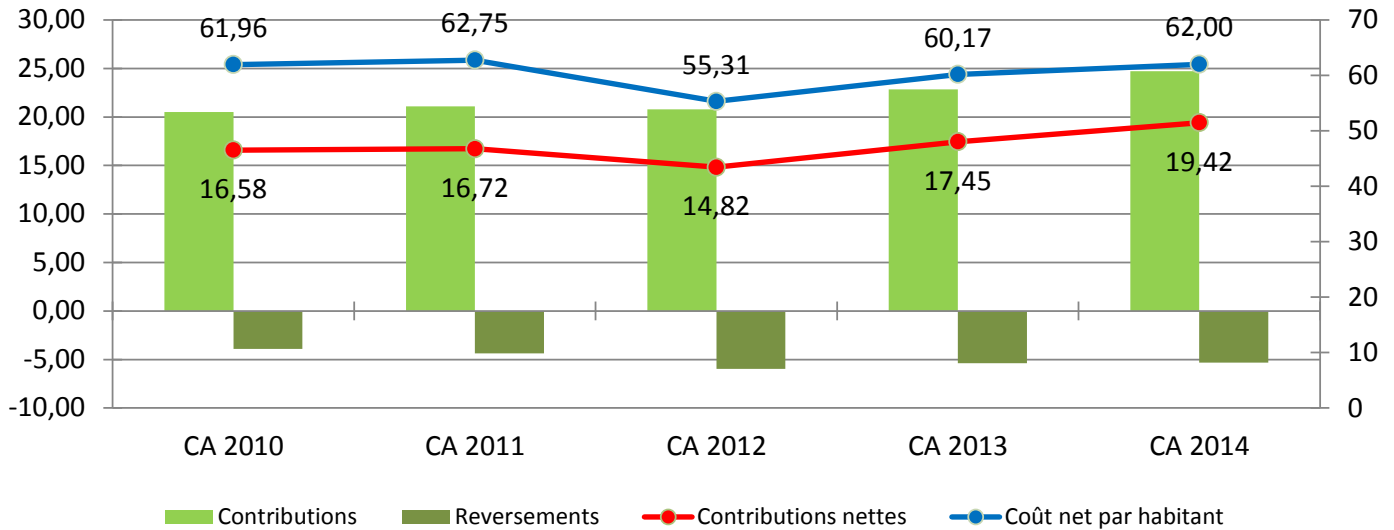
Après une année 2012 exceptionnelle avec un coût net par habitant de 55 €, les années 2013 et 2014 restent intéressantes avec des coûts respectifs de 60 € et **62 € par habitant**, inférieurs aux années 2010 et 2011.

L'augmentation des contributions entre 2012 et 2014 est liée à l'intégration du SICTOM de la région de Châteaudun pour 6 mois en 2013 et en année pleine à partir de 2014. La légère différence de coût net par habitant entre 2013 et 2014 est liée à une question d'écritures comptables et aux tonnages produits, les tarifs n'ayant pas été augmentés en 2014.

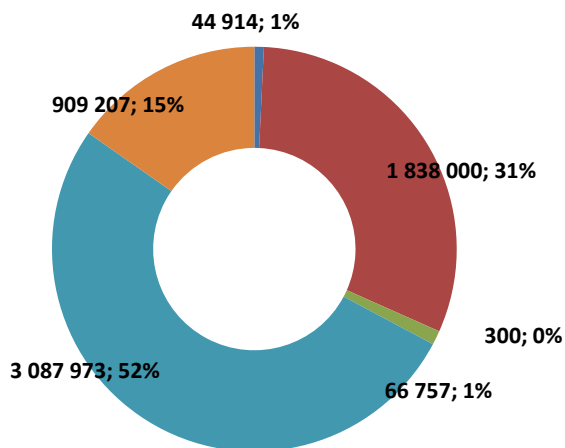
Contributions
(Millions d'€)

Evolution des contributions

Coût net (€/habitant)



Recettes d'investissement : 5 947 151 €

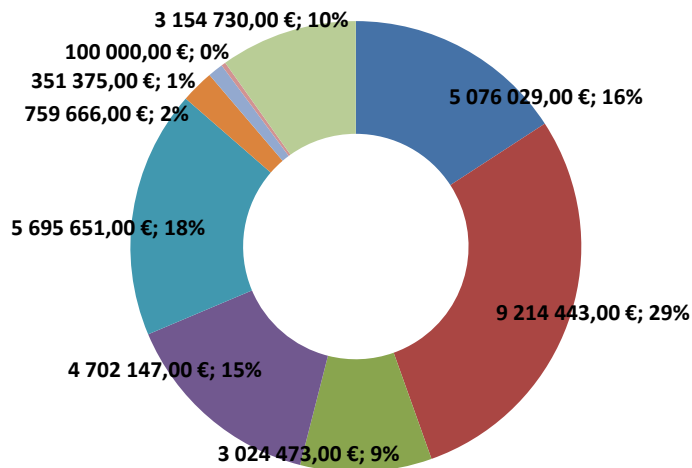


Recettes d'emprunt	1 838 000 €
Subventions	44 914 €
Ventes	66 757 €
Produits divers	300 €
Opérations d'ordre	3 087 973 €
Affectation de résultat	909 207 €

■ Subventions ■ Recettes d'emprunt ■ Ventes
■ Produits divers ■ Opérations d'ordre ■ Affectation de résultat

b) Les charges

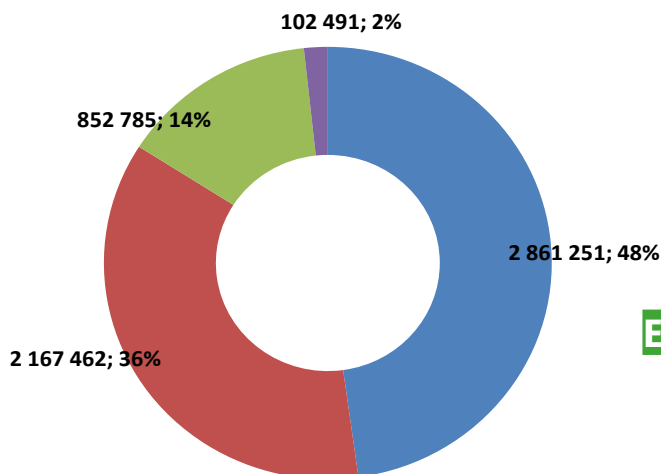
Dépenses de fonctionnement : 32 078 514 €



Part fixe DSP	5 076 029 €
Charges variables de traitement	9 214 443 €
Frais de gestion	3 024 473 €
Frais de personnel	4 702 147 €
Reversements aux syndicats	5 695 651 €
Charges financières	759 666 €
Charges exceptionnelles	351 375 €
Provisions et dépenses imprévues	100 000 €
Opérations d'ordres	3 154 730 €

- Part fixe DSP
- Charges variable de traitement
- Frais de gestion
- Frais de personnel
- Reversements aux syndicats
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Provisions et dépenses imprévues
- Opérations d'ordres

Dépenses d'investissement : 5 983 989 €



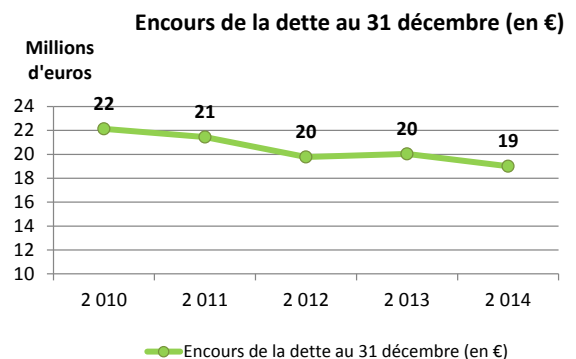
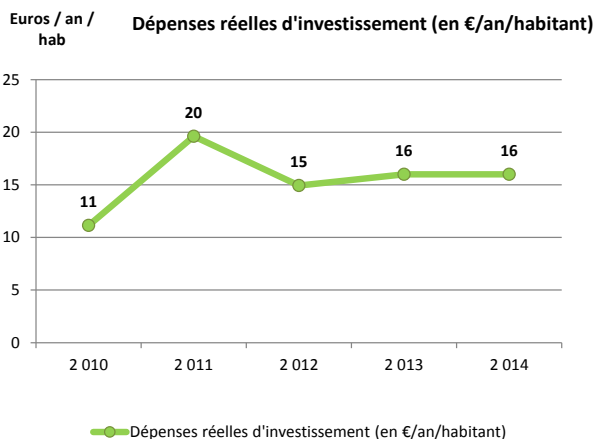
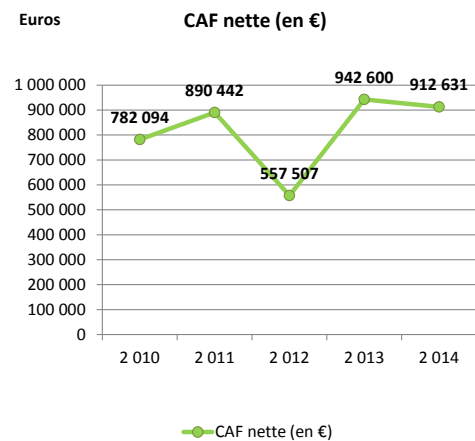
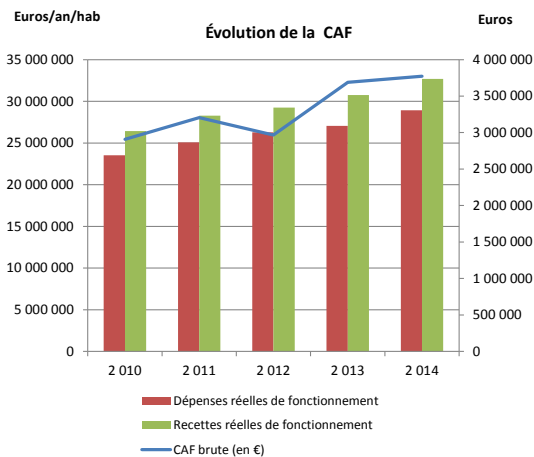
Remboursement de la dette en capital	2 861 251 €
Immobilisations	2 167 462 €
Opérations d'ordre	102 491 €
Déficit d'investissement reporté	852 785 €

Encours de Dette au 31 décembre: 19 012 010 €

- Remboursement de la dette en capital
- Immobilisations
- déficit d'investissement reporté
- Opérations d'ordre

c) Ratios

	2010	2011	2012	2013	2014
CAF brute (en €)	2 908 067	3 204 146	2 966 710	3 690 073	3 773 882
CAF nette (en €)	782 094	890 442	557 507	942 600	912 631
Dépenses réelles de fonctionnement (en €/an/habitant)	88	94	98	93	92
Recettes réelles de fonctionnement (en €/an/habitant)	99	106	109	106	104
Dépenses réelles d'investissement (en €/an/habitant)	11	20	15	22	16
Encours de la dette au 31 décembre (en €)	22 131 183	21 442 479	19 773 276	20 035 262	19 012 010
Encours de la dette (en €/habitant)	83	80	74	69	61
Capacité de désendettement (en années)	7,61	6,69	6,67	5,43	5,04



DEUXIÈME PARTIE

LE SERVICE

Le service public est une activité exercée directement par l'autorité publique – que ce soit l'Etat ou une collectivité territoriale – ou sous son contrôle dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Sitreva, établissement public, est chargé de la part « traitement » du service public de collecte et de traitement des déchets, la part « collecte » restant exercée et partagée entre ses adhérents, les SICTOM.

Sitreva remplit sa mission de service public par plusieurs biais : l'intégration environnementale de ses équipements, la communication auprès de ses usagers, et, part essentielle de son activité, le traitement des déchets qui lui sont confiés.

PRISE EN CHARGE TRAITEMENT DES

Sitreva s'est doté des outils et a investi les filières qui lui permettent aujourd'hui de valoriser la quasi-totalité des 23 déchets dont il assure le traitement. Mais cette mission implique également une phase préalable de prise en charge des déchets, ceux-ci étant collectés par les SICTOM ou apportés par les particuliers, phase essentielle qui mobilise la majorité des effectifs de Sitreva et le place en rapport direct avec ses usagers.

E ET S DÉCHETS



RÉCEPTION ET TRANSFERT DES DÉCHETS

Les déchets dont Sitreva assure le traitement et la valorisation lui sont confiés suivant deux modes distincts : la prise en charge des collectes réalisées par ses adhérents et la prise en charge des apports en déchèteries.

PRISE EN CHARGE DES COLLECTES RÉALISÉES PAR LES SICTOM

Les syndicats de collectes procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes des points d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des quais de transfert de Sitreva, soit directement au centre de tri ou à l'UVE.

Si chaque SICTOM a son propre type de collecte, ils collectent tous les déchets suivants :

- Emballages ménagers et Journaux magazines
- Encombrants
- Ordures ménagères
- Végétaux
- Verre

Dans ce cadre, Sitreva a pris en charge en 2014 :

111806 tonnes de déchets
soit
356 Kg par habitant.

Dans l'ensemble, les tonnages collectés en porte à porte depuis 2010 sont relativement stables, la hausse constatée en 2014 étant essentiellement imputable à l'intégration du SICTOM de la région de Châteaudun.

C'est le cas des ordures ménagères, considérant les faibles variations des tonnages collectés par les syndicats de Auneau (-0,8%), du Hurepoix (+0,6%), de Maintenon (+6,3%) et de Rambouillet (-1%).

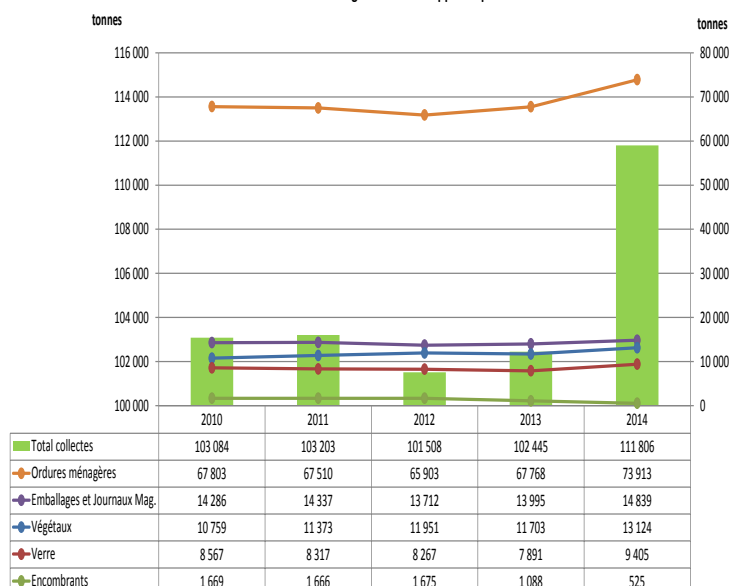
C'est également le cas des emballages ména-

gers avec journaux magazines : à l'exception de l'année 2013, leur volume baisse légèrement depuis 2010. Cette baisse peut s'expliquer par une diminution de la production d'emballages, notamment due aux efforts que font les producteurs sur l'éco-conception.

En 2014, La **performance de tri** des emballages par habitant est sensiblement la même qu'en 2013, soit **47 kg par habitant.**



Évolution des tonnages de déchets apportés par les SICTOM



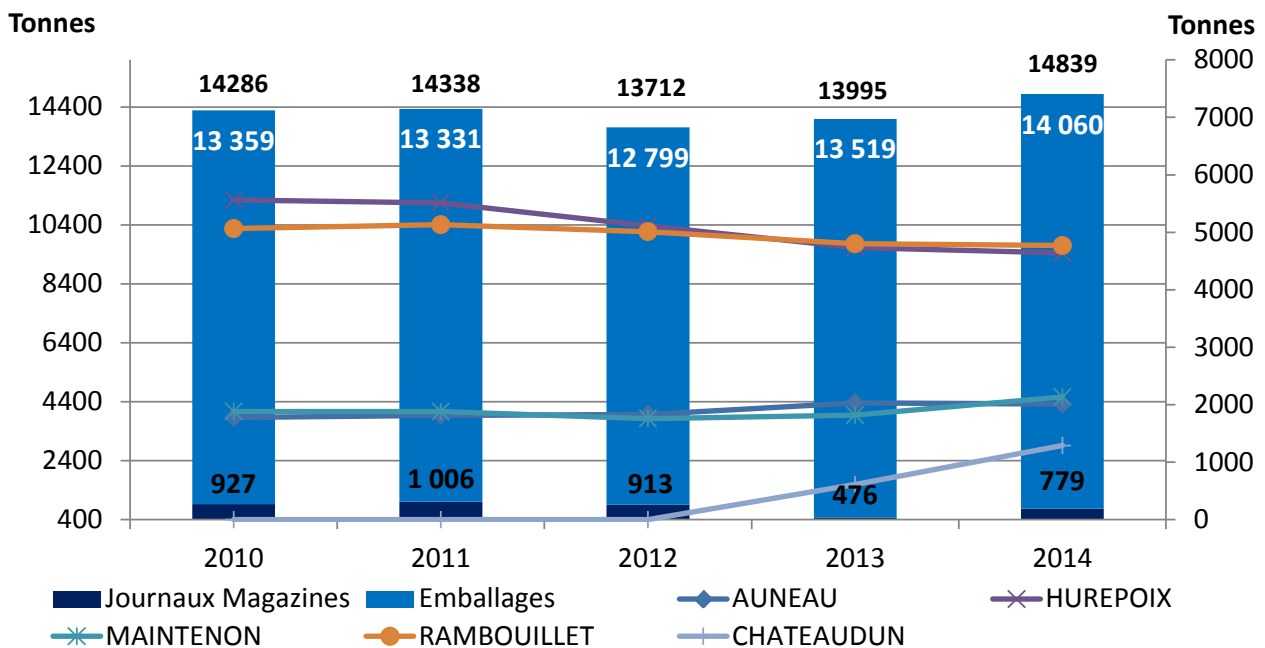


Les emballages ménagers et journaux magazines

Les emballages ménagers et les journaux magazines sont collectés en porte à porte. D'une fois toutes les deux semaines à une fois par semaine, la fréquence de ramassage varie selon les SICTOM et les communes.

Les journaux magazines sont également collectés en bornes d'apport volontaire.

Le type de collecte peut faire varier les tonnages de ce produit. Ainsi, en 2013, le SIRMATCOM de la région de Maintenon a changé son mode de collecte, mélangeant, comme les autres SICTOM, les journaux magazines aux emballages ménagers.





Les Tout-venants

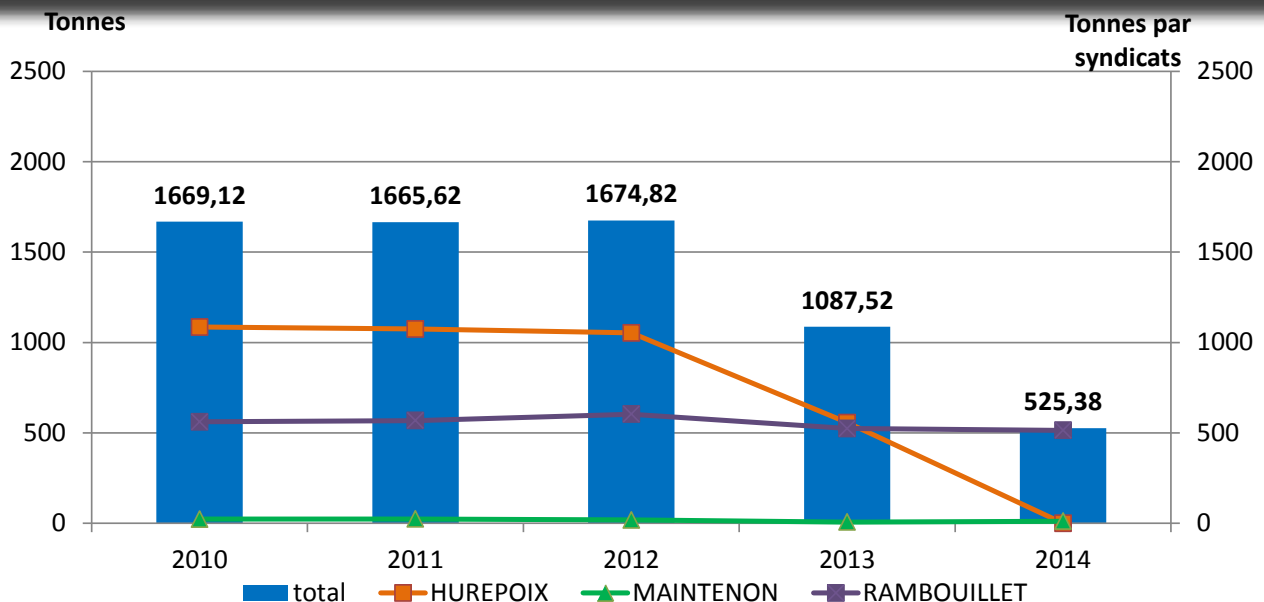
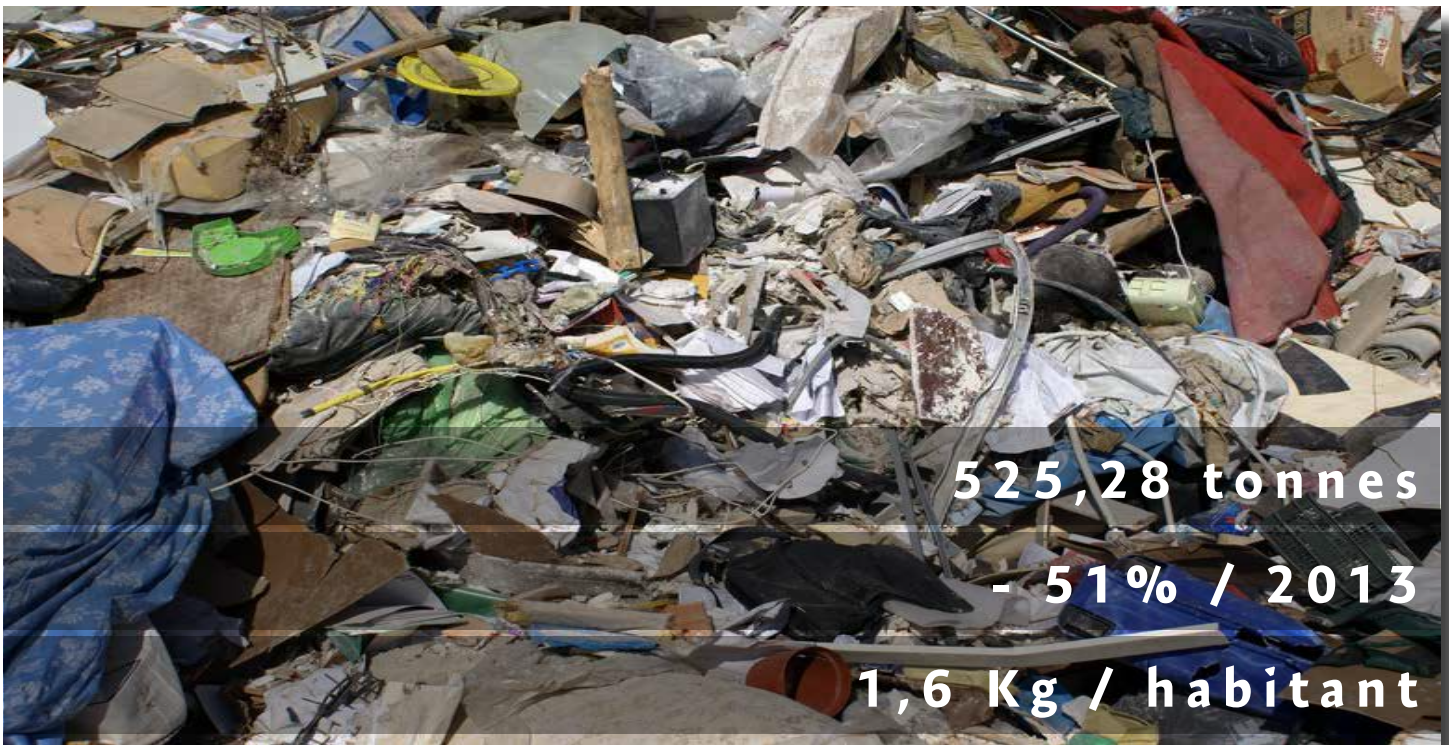
Les déchets tout-venant (également appelés «encombrants») sont les déchets encombrants qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères du fait de leur encombrement et que les usagers ne peuvent pas porter eux-mêmes en déchèterie. Certains syndicats de collecte ont mis en place un service de collecte en porte-à-porte.

Le service de collecte d'encombrants est proposé par les SICTOM de la région de Rambouillet, du Hurepoix et de Maintenon. Chaque syndicat a fixé ses propres règles de collecte.

Le SICTOM de la région de Rambouillet n'autorise pas plus de 2m³ par collecte.

Le SICTOM du Hurepoix fait payer ce service 30 € par enlèvement

Le SIRMATCOM de la région de Maintenon réserve ce service aux personnes âgées et aux personnes handicapées.



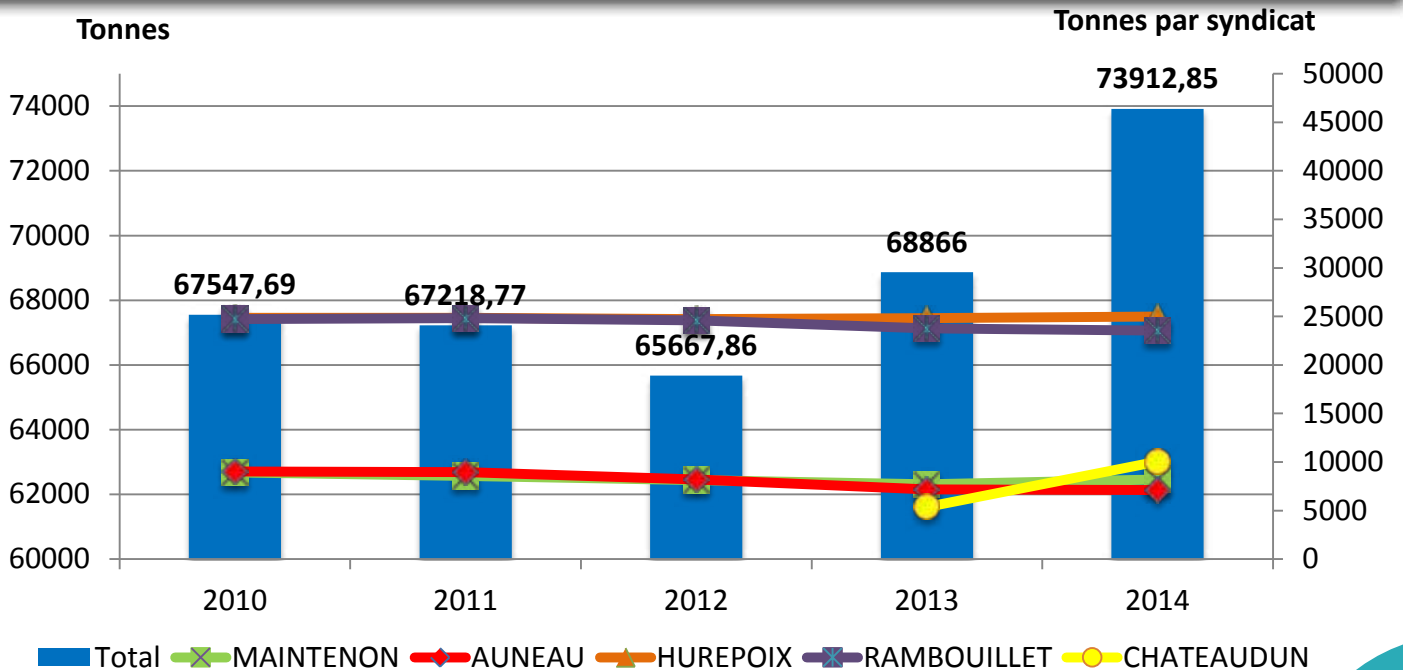


Les ordures ménagères

Les ordures ménagères constituent le plus gros volume de déchets ménagers apportés à Sitreva par ses adhérents.

Le volume global était en constante diminution depuis 2010 du fait d'habitudes de tri bien ancrées, de programmes de réduction des déchets mis en place par les SICTOM, ainsi que de l'instauration de la redevance incitative au SICTOM de la région d'Auneau en 2013 (-12%)

La forte hausse de 2013 est due aux apports de Châteaudun (5 300 tonnes) comptabilisés à partir du mois de juillet. En 2014, les collectes du SICTOM de la région de Châteaudun sont totalement intégrées, expliquant la très forte hausse du tonnage.

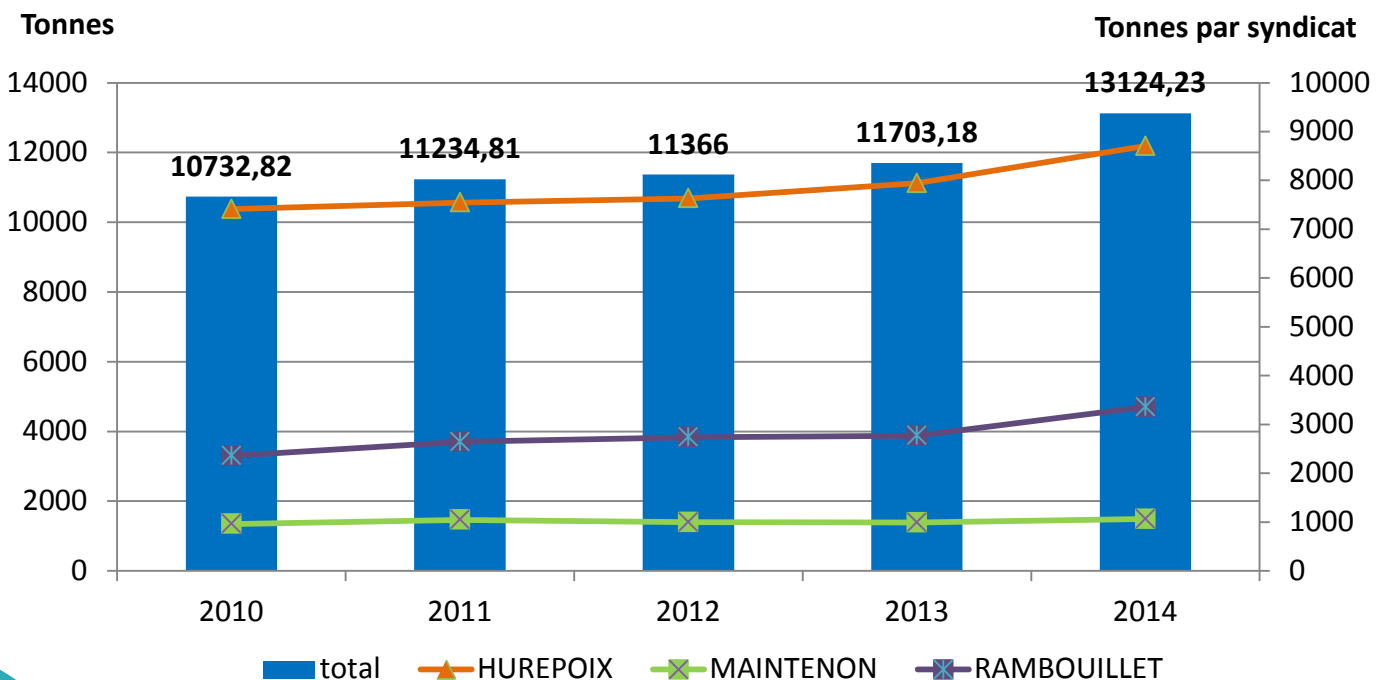




Les végétaux

Les déchets végétaux sont constitués principalement des tontes, branches et feuilles mortes.

Les SICTOM de la région de Rambouillet et du Hurepoix effectuent une collecte des végétaux en porte à porte ou en point d'apport volontaire, ainsi que le SIRMATCOM de la région de Maintenon, dans une proportion plus faible.

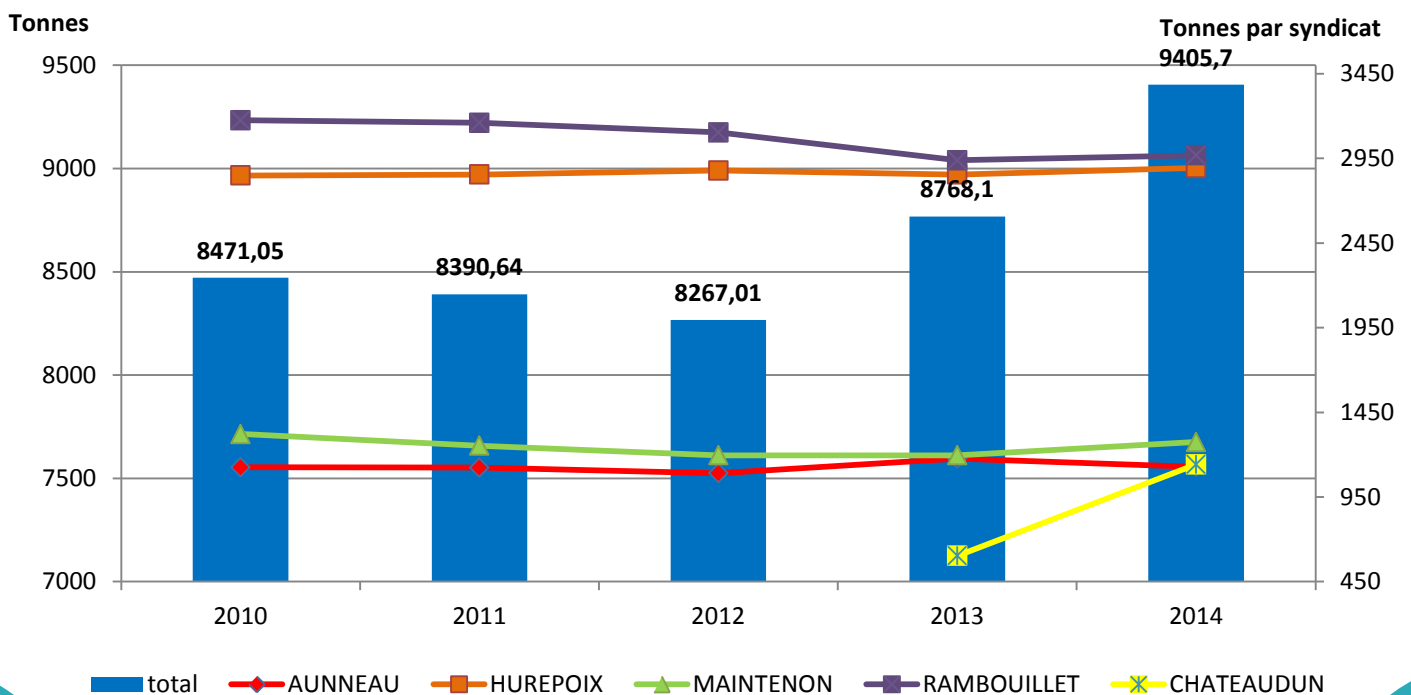




Le verre

Bouteilles, pots et bocaux sont collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire par les syndicats de collecte.

Ils sont vidés sur les quais de transfert de Rambouillet et Droue-sur-Drouette, puis sont rechargés et dirigés sur la [filière](#) de [recyclage](#).



PRISE EN CHARGE DES APPORTS DANS LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Chargé de leur exploitation (à l'exception de celles de Hurepoix et de Châteaudun), Sitreva travaille continûment à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers sur les sites, et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels

et les artisans, seront ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les quais de transfert ou vers les sites de traitement (plateforme de compostage, centre de tri, UVE) soit récupérés par les prestataires avec lesquels Sitreva a conventionné.

Les **déchets admis** dans les 22 déchèteries de Sitreva sont au nombre de **20**.



BATTERIES



BOIS



CARTONS



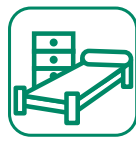
CARTOUCHES



D.A.S.R.I.



D.D.S.



D.E.A.



D.E.E.E.



DECHETS VERTS



EXTINCTEURS



GRAVATS EN MELANGE



HUILE DE FRITURE



HUILE DE VIDANGE



MÉTAUX



NEONS ET AMPOULES



NESPRESSO®



**PILES ET
ACCUMULATEURS**



RADIOGRAPHIES

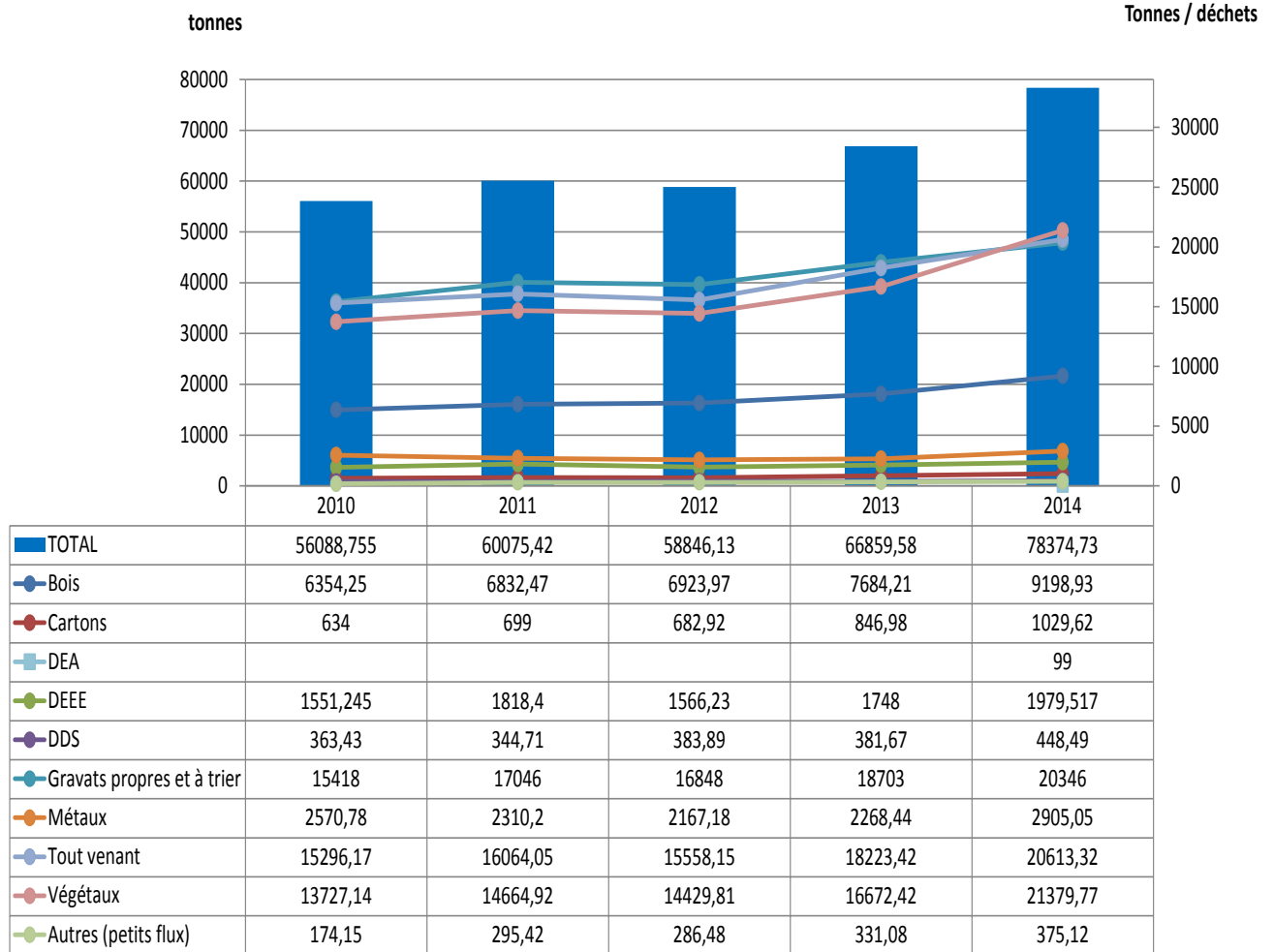


TEXTILES



TOUT-VENANT

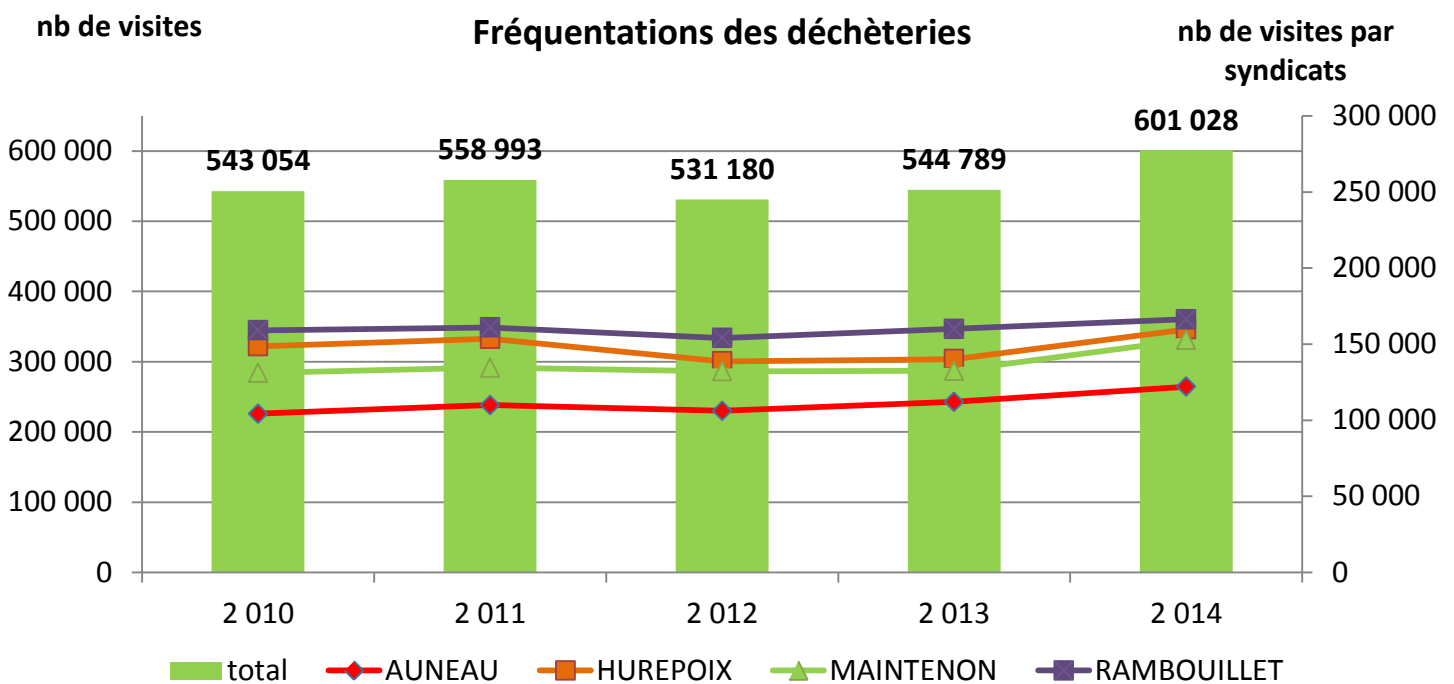
Evolution des tonnages apportés en déchèteries depuis 2010



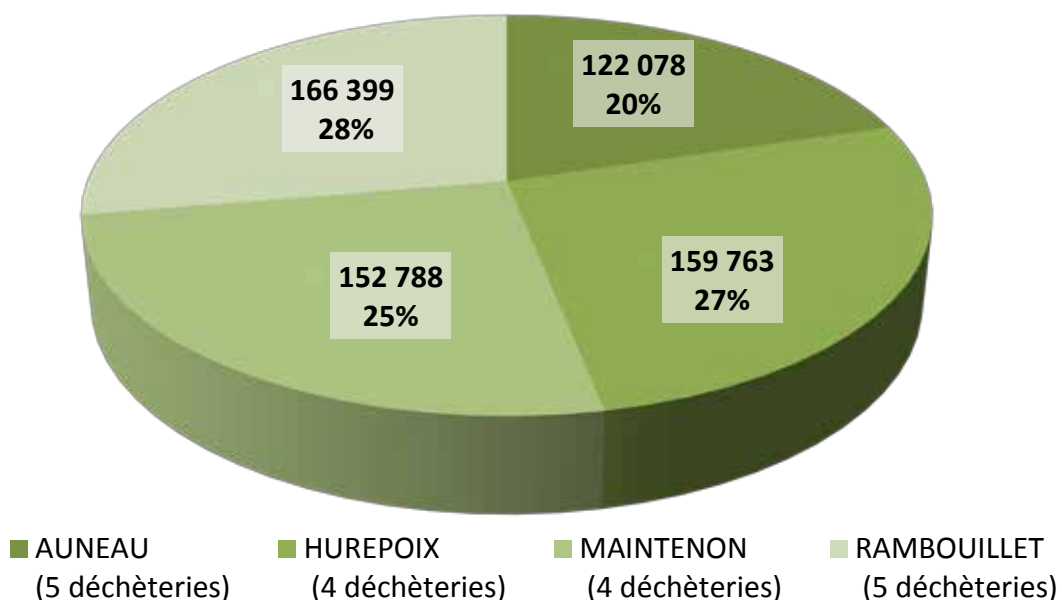
Fréquentations des déchèteries

En 2014, Sitreva a reçu **601 028 visites** sur l'ensemble de ses déchèteries (hors celles de Châteaudun), soit une **hausse de 10.32 %** par rapport à 2013.

S'il y a une forte disparité de la fréquentation d'une déchèterie à l'autre, sa répartition par secteur géographique est homogène, reflétant une zone de chalandise et d'implantation des sites équilibrée.



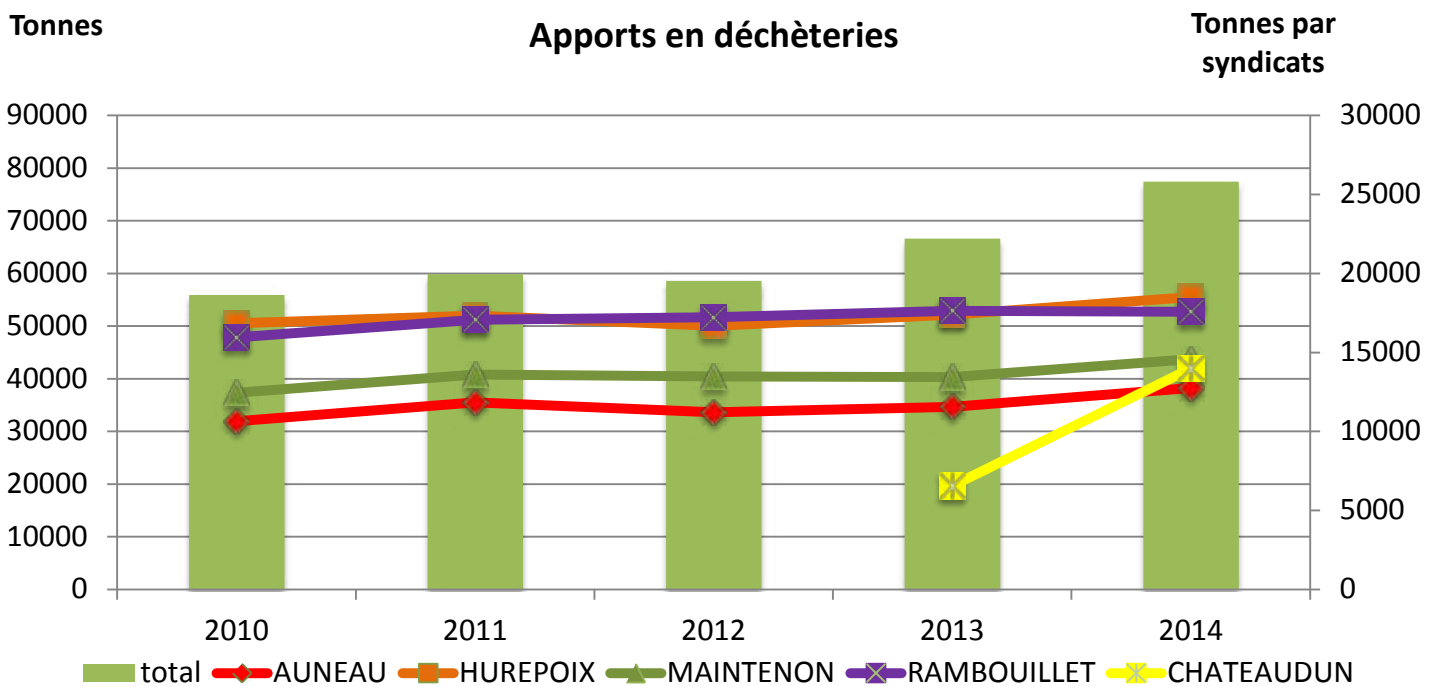
Répartition des fréquentations par secteurs géographique (2014)



Apports en déchèteries

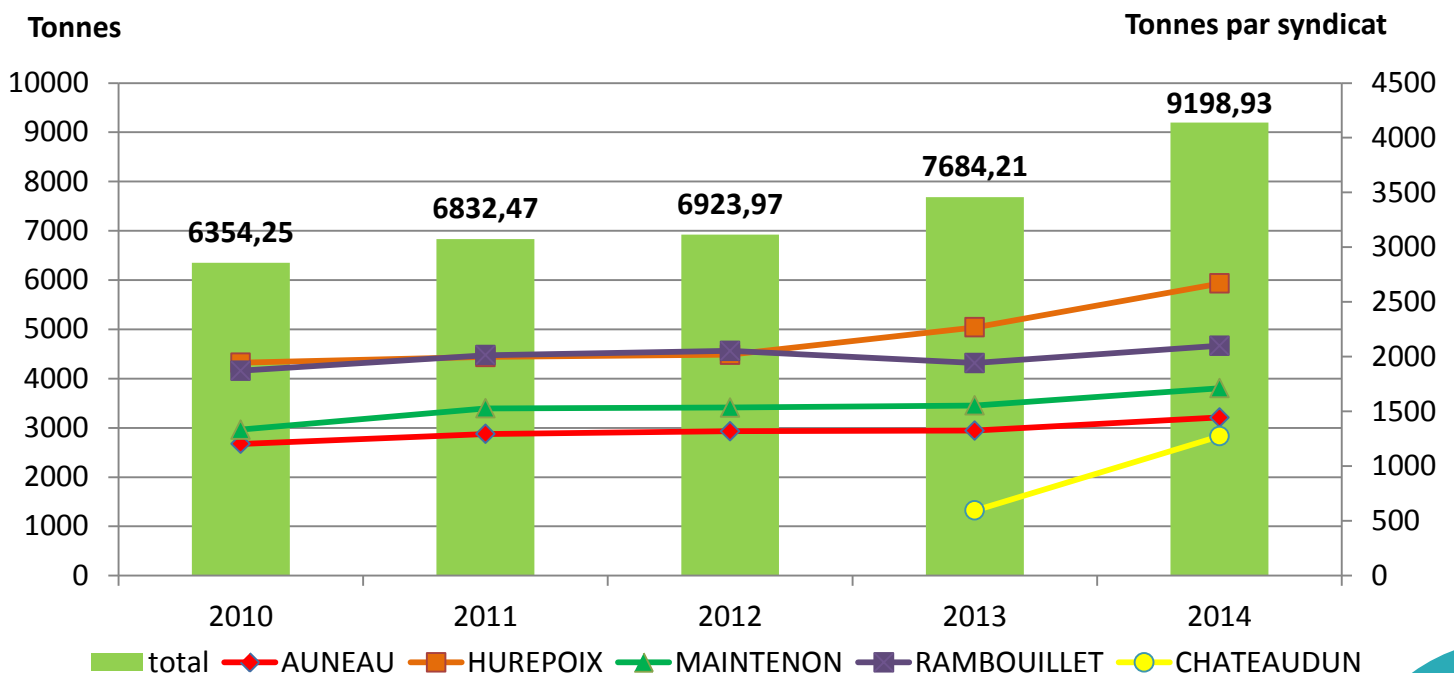
En 2014, **78 374 tonnes** de déchets ont été déposées sur l'ensemble des 22 déchèteries de Sitreva, soit une **hausse de 17,2 %** par rapport à 2013.

En 2013, les tonnages des déchèteries du SICTOM de la région de Châteaudun n'avaient été comptabilisés qu'à partir du mois de juillet, date d'adhésion du syndicat à Sitreva.



Le bois

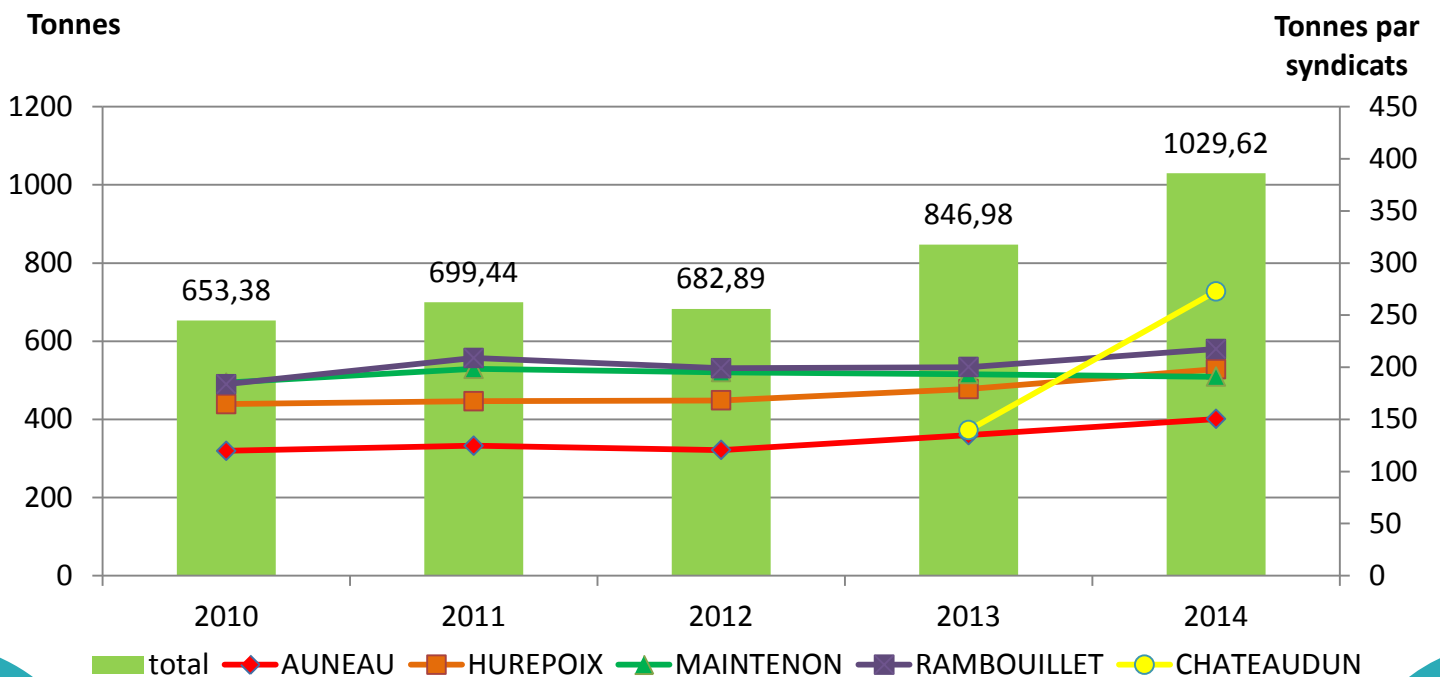
Le bois déposé en déchèteries est essentiellement composé de vieilles planches ou de gros branchages d'un diamètre supérieur à 20 cm. Dans les déchèteries où la filière de déchets d'ameublement n'est pas en place, les meubles usagés sont également récupérés avec le bois.



Les cartons

Constitués de gros emballages ne pouvant rentrer dans les bacs de collectes, les cartons apportés en déchèterie doivent être propres et secs. Toutes les déchèteries sont équipées d'un dispositif permettant d'abriter les bennes à carton pour les préserver des intempéries et en permettre le [recyclage](#).

Pour **optimiser** le remplissage des bennes, il est recommandé de les **plier**.



Les DEA

(Déchets d'Éléments d'Ameublement)

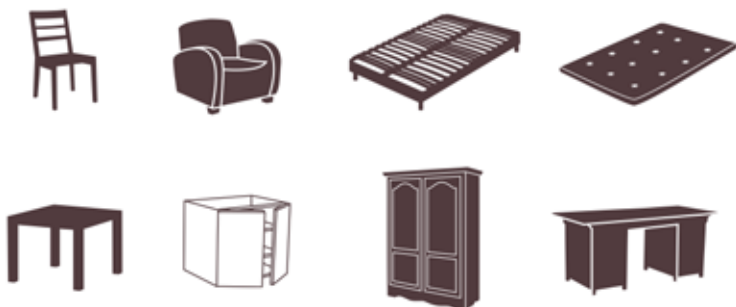
En 2011, 24 fabricants et distributeurs de meubles se sont associés pour mettre en œuvre une filière de collecte et de recyclage des meubles domestiques. Cette association a donné naissance à l'éco organisme Eco-Mobilier.

Traditionnellement collectés avec le bois ou les tout-venant, les DEA sont désormais collectés dans des bennes mises à disposition par l'éco organisme.

En juillet 2014, Sitreva adhère à Eco-Mobilier et **met en place la filière** à partir d'octobre, dans **3 déchèteries** : Rambouillet (78), Pierres (28), Roinville (28).



SITREVA RECYCLE VOTRE MOBILIER USAGÉ



ICI Point de collecte du mobilier usagé



Les DEEE

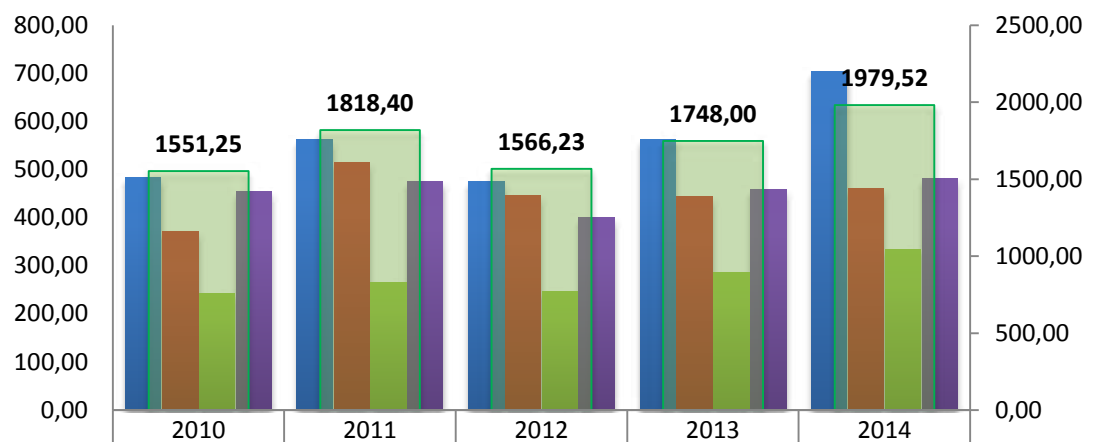
Les déchets d'équipement électrique et électronique (**DEEE**) sont les déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique. On entend par déchets d'équipements électriques et électroniques, tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut.

On distingue 4 familles de DEEE : les petits appareils ménagers, les écrans, les gros appareils électro ménagers produisant du froid et les gros appareils électroménagers ne produisant pas de froid.



Tonnes / appareils

Tonnage total



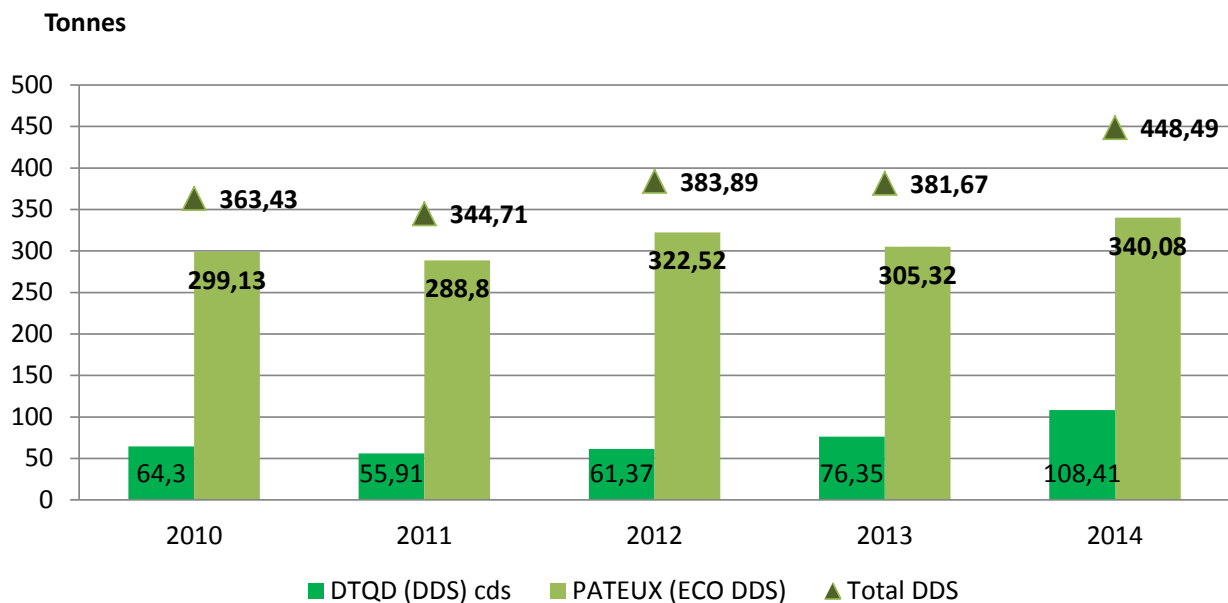
	2010	2011	2012	2013	2014
■ Petits appareils ménagers	483,64	562,60	474,47	561,20	703,75
■ Écrans	371,76	515,30	446,24	443,20	460,71
■ Gros électro-ménagers "froids"	242,42	266,30	245,25	285,10	333,88
■ Gros électro-ménagers "hors-froids"	453,43	474,20	400,27	458,50	481,18
■ TOTAL	1551,25	1818,40	1566,23	1748,00	1979,52

Les DDS

Les Déchets Diffus Spécifiques ([DDS](#)) regroupent l'ensemble des déchets produits par les particuliers et qui constituent un risque direct pour la santé ou pour l'environnement. Ils sont le plus souvent en quantité restreinte, mais leur toxicité peut être très importante et nécessite un traitement spécifique.

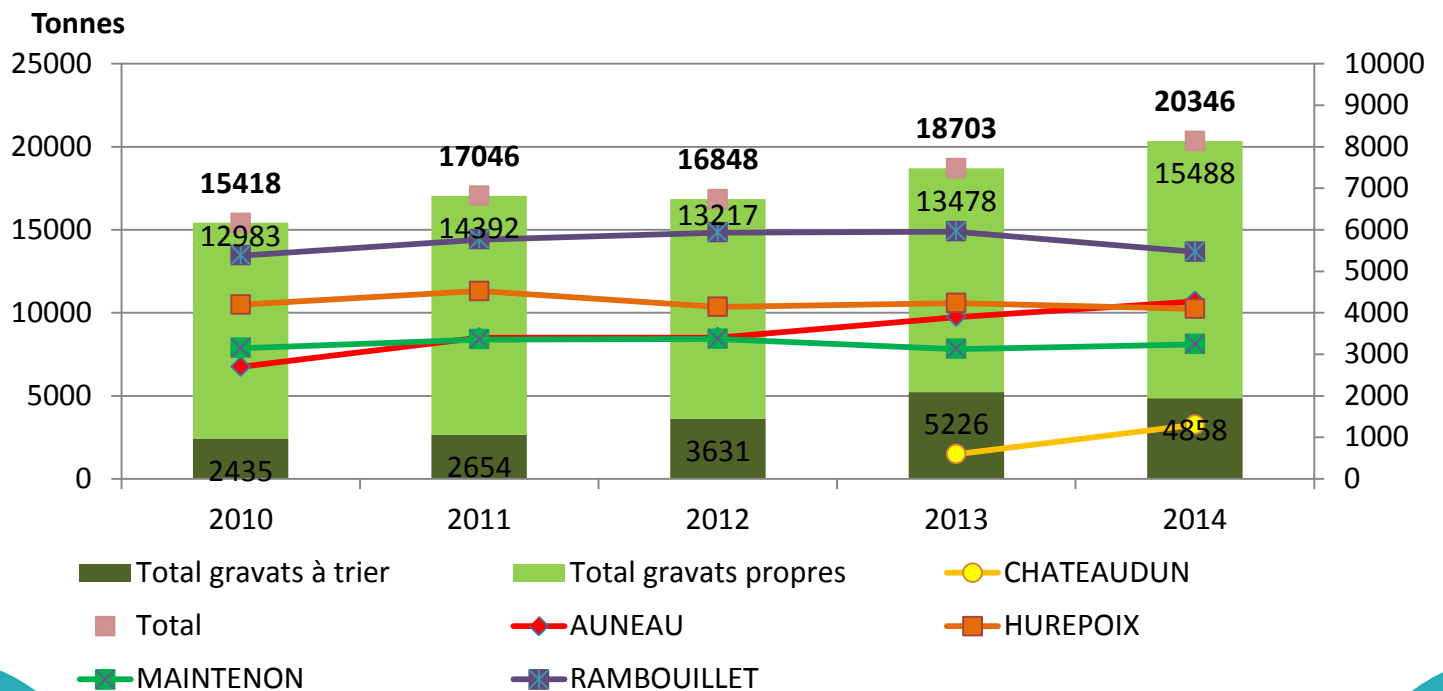
Les volumes des apports en DDS sont composés majoritairement de deux catégories : les pâteux (pots de peinture, colles), et les DTQD (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée).

En 2014 Sitreva a passé une convention avec l'éco organisme Eco DDS qui est chargé de collecter une partie des déchets dangereux, regroupés ici dans les Pâteux.



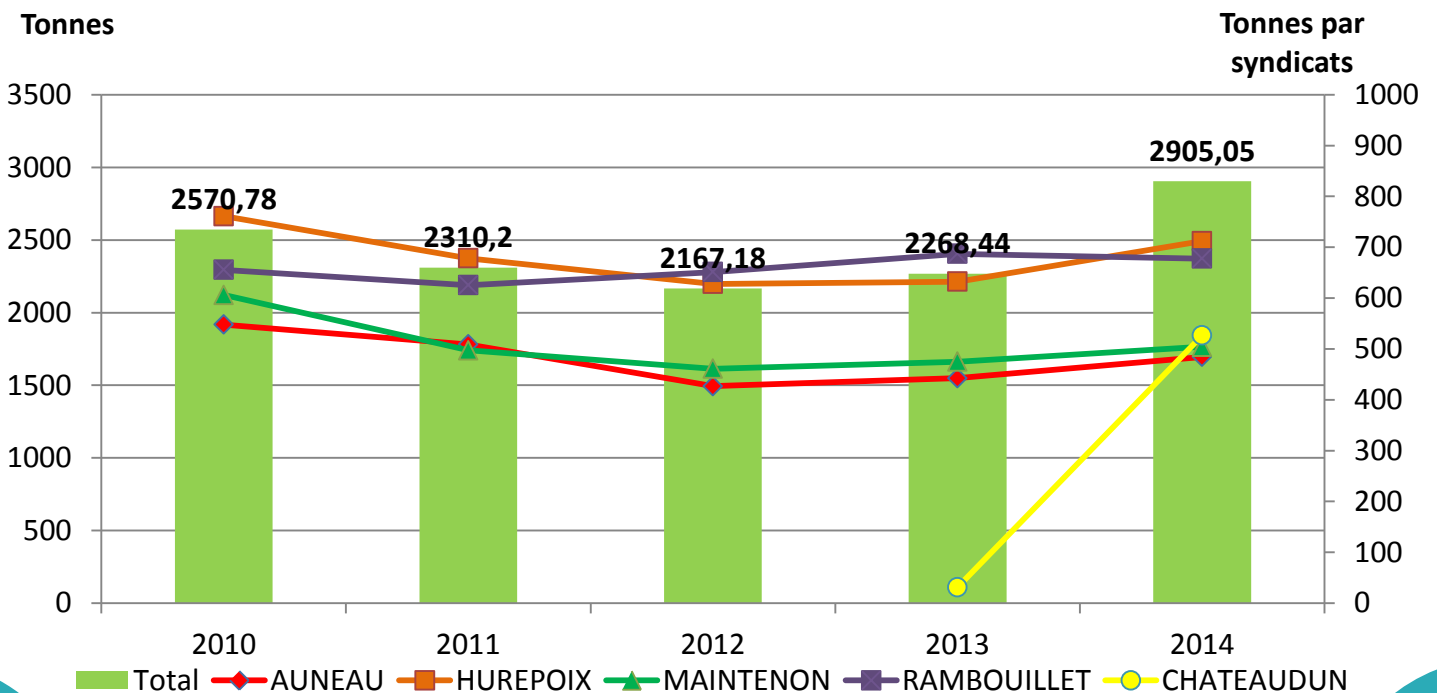
Les Gravats

Certaines déchèteries de Sitreva dissocient les gravats dits «propres», de ceux qu'on déclare «à trier», c'est-à-dire comportant des matériaux impropres comme du plâtre, de la faïence, et qui ne sont pas acceptés dans les carrières classiques.



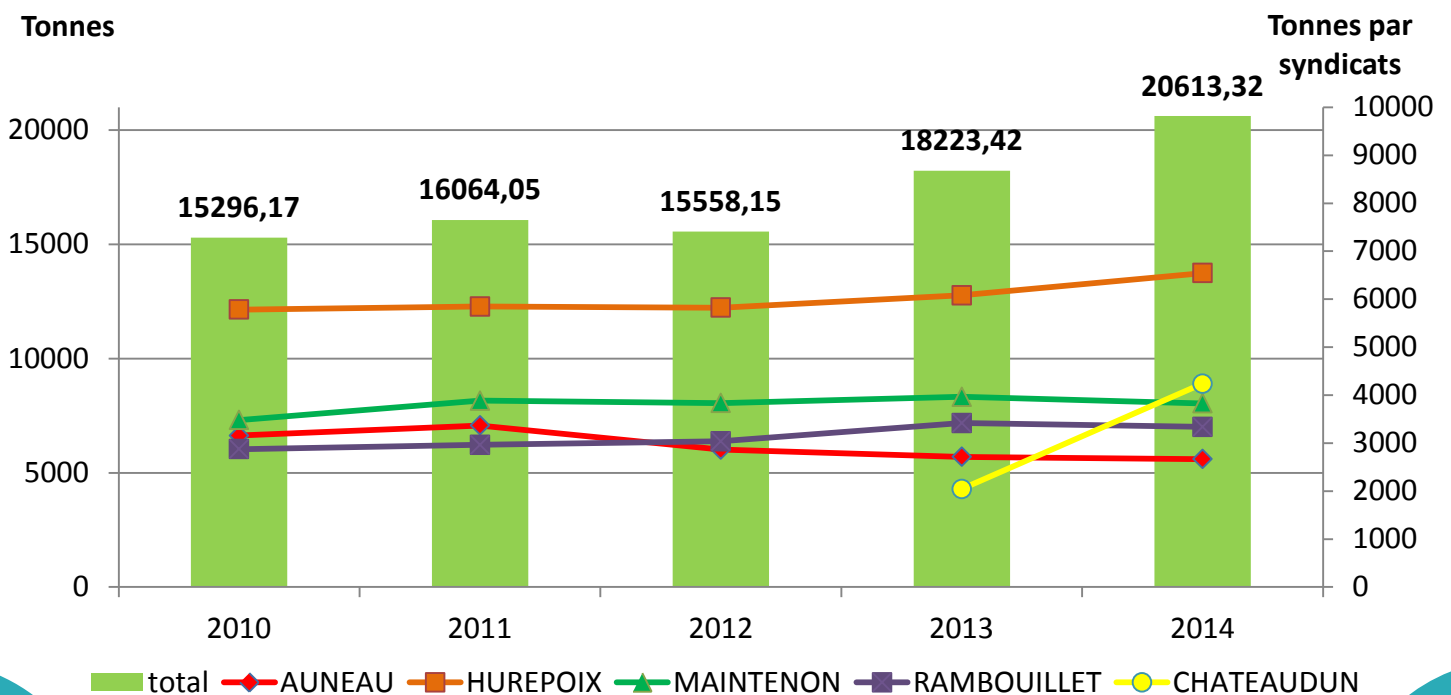
Les Métaux

Ferreux ou non ferreux, les objets métalliques issus des mises au rebut sont collectés dans une benne dédiée. Tous les métaux seront triés et recyclés par les repreneurs.



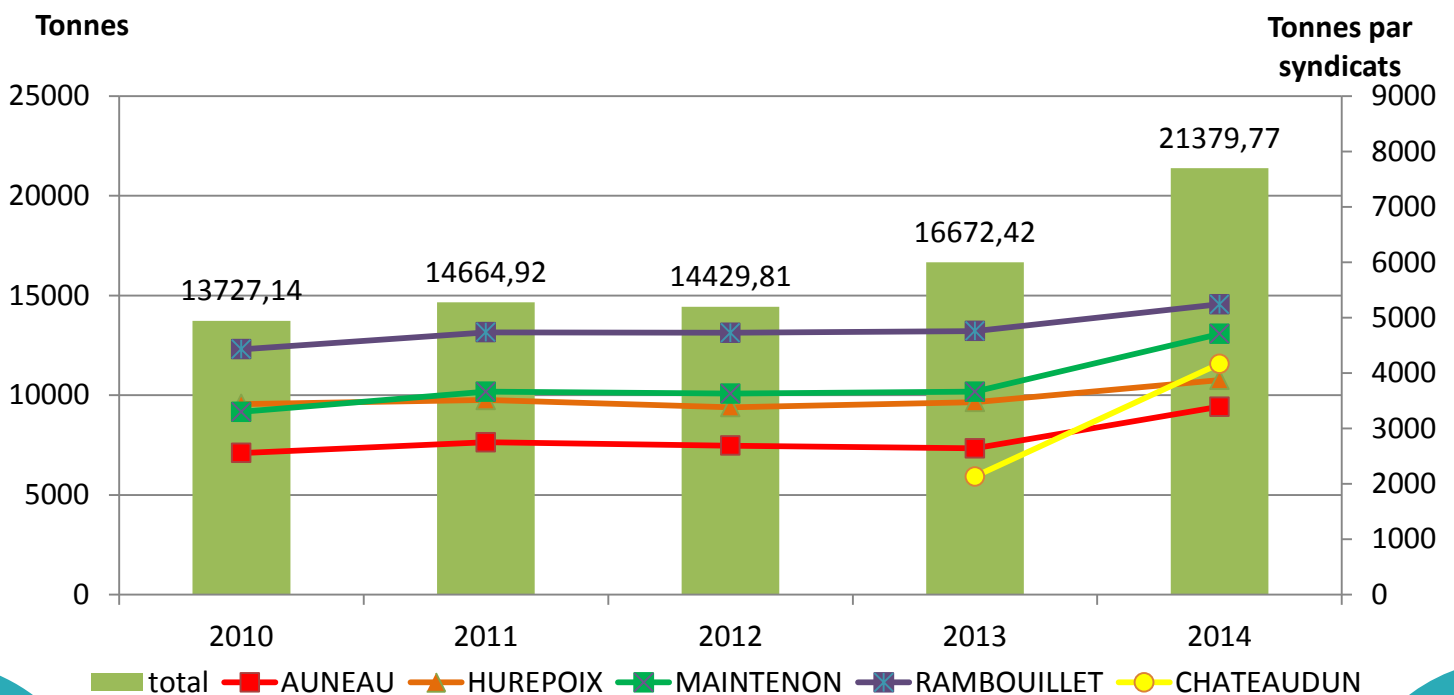
Les Tout-venants

Les déchets "tout-venant" (également appelés "encombrants") sont les déchets encombrants, ou les déchets qui ne peuvent être admis dans les autres catégories de déchets.



Les Végétaux

Les déchets végétaux – ou déchets verts – désignent les déchets résultant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc.), des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers (tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles, branchages ...).



Autres déchets

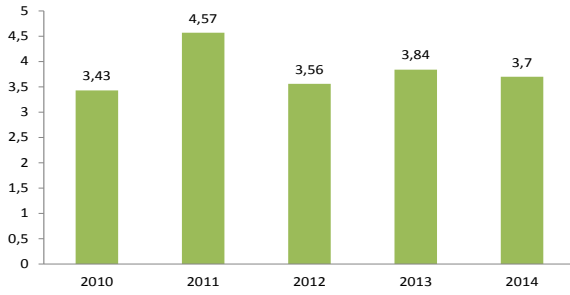
Sont regroupés ici les déchets dont les apports constituent de faibles volumes. Exceptés les textiles et les capsules Nespresso®, ces déchets sont considérés comme toxiques ou dangereux.

En 2014, ont été apportées dans les déchèteries **368,63 tonnes de déchets « Autres »** soit une **hausse de 13,76%** par rapport à 2013.

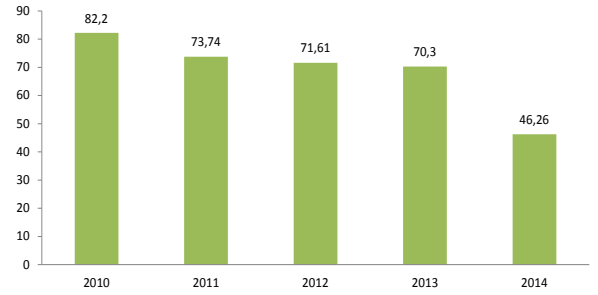
	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Variation 2014/2013
AMPOULES et NEONS	3,43	4,57	3,55	3,84	3,7	-3.65 %
BATTERIES	82,2	73,74	73,01	70,30	46,26	-34.20 %
CAPSULES NESPRESSO®	3,08	7,05	11,09	10,81	19,87	+83.8 %
CARTOUCHES ENCRE	0,94	1,40	1,5	1,71	2,79	+63,16 %
EXTINCTEURS	10,8	9	14	1407 u.	1298 u	-7,75 %
HUILES DE VIDANGE	56,68	63,98	60,88	78,84	92,25	+17 %
PILES	13,8	18	19,5	17,36	23,92	+37,79 %
PIQUANTS	0,9	0,90	0,98	0,59	0,58	-1,69 %
RADIOGRAPHIES	2,32	1,82	1,80	1,6	1,09	-31,88 %
TEXTILES	--	114,96	101,91	139	178,17	+28,18 %
TOTAL	174,15	295,42	286,48	324,05	368,63	+13,76 %



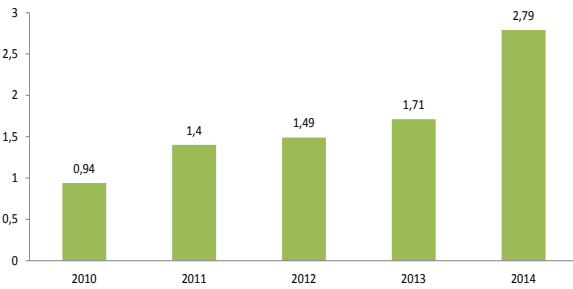
AMPOULES ET NÉONS



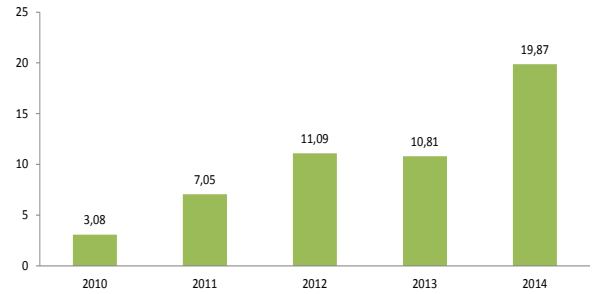
BATTERIES



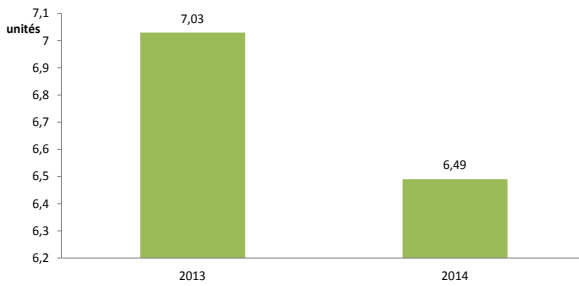
CARTOUCHES D'ENCRE



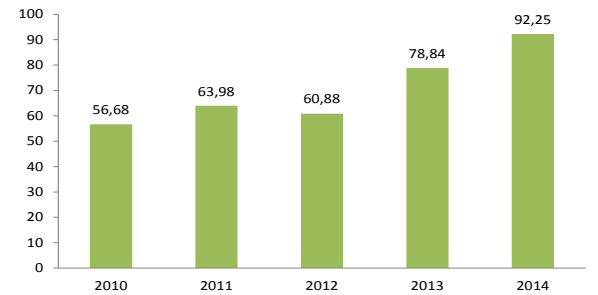
NESPRESSO



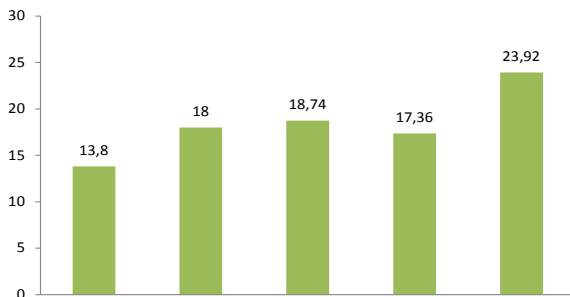
EXTINCTEURS



HUILES MINÉRALES



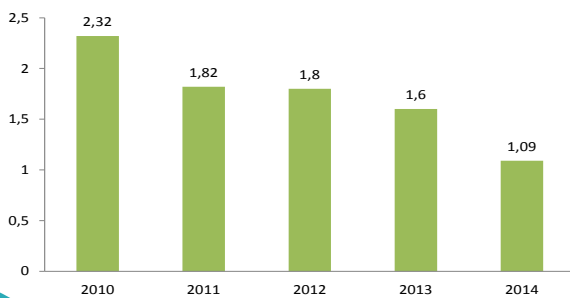
PILES



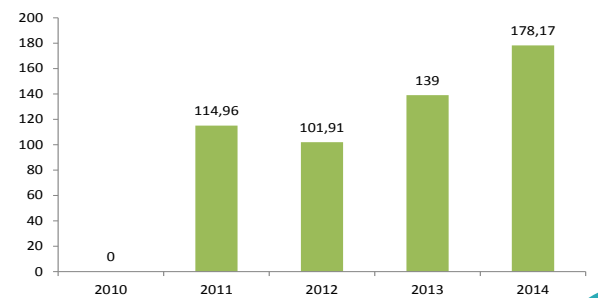
PIQUANTS (DASRI)



RADIOGRAPHIES

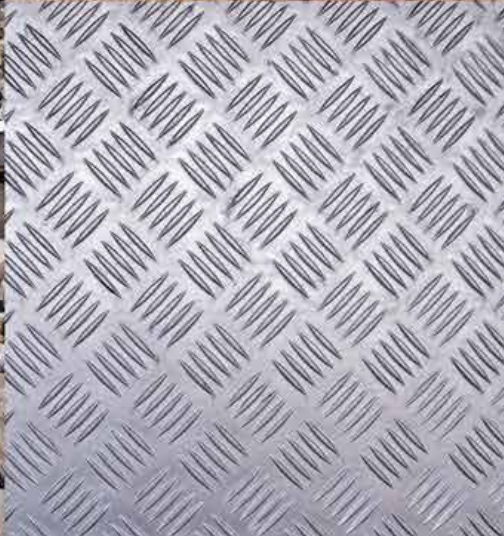


TEXTILES



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Après collecte, les déchets sont orientés vers différentes filières de traitement. Le processus de traitement vise à valoriser au maximum les déchets en les transformant en nouvelle matière première (valorisation matière) ou en les transformant en énergie (valorisation énergétique)



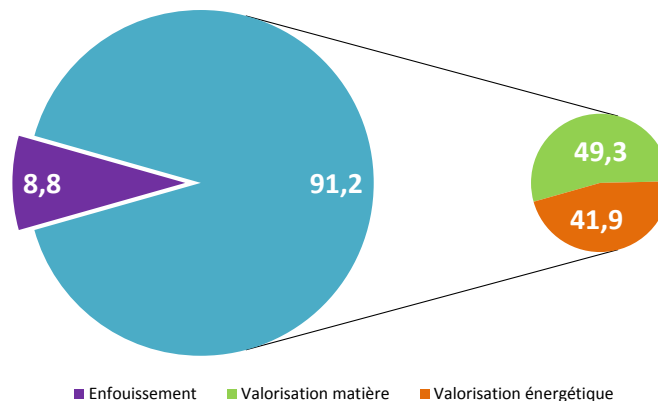
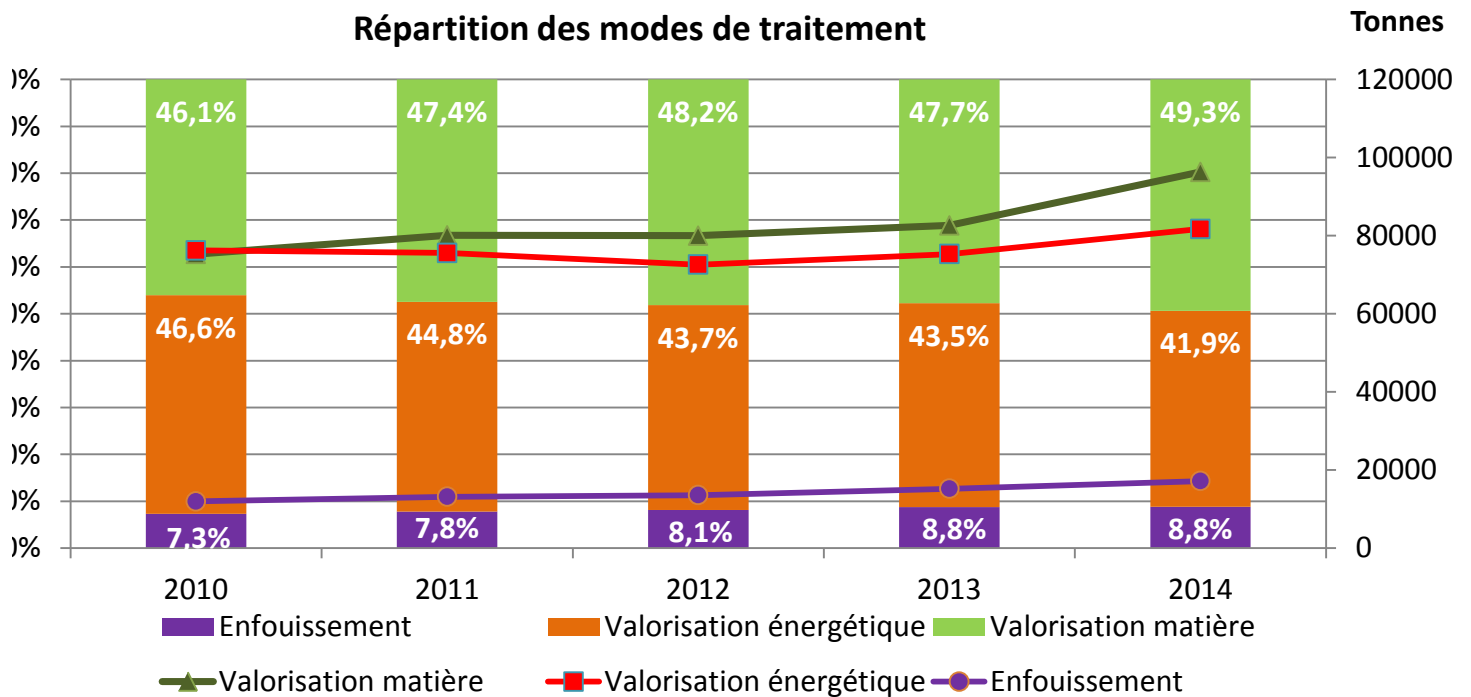
En 2014, **91,2 % des déchets** traités par Sitreva ont été **valorisés**, en matière ou en énergie.

La part de déchets non valorisable est enfouie en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU).

Au 31 décembre 2014, ce sont 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les SICTOM ou apportés par les particuliers en déchèteries, que Sitreva prend en charge et dont il gère le traitement.

- les emballages et les journaux magazines
- le bois
- les cartons
- les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)
- les DEEE
- les gravats propres et à trier
- les métaux
- les ordures ménagères
- le Tout-venants
- les végétaux
- le verre
- les ampoules et néons
- les batteries
- les capsules Nespresso®
- les cartouches d'encre
- les extincteurs
- les huiles alimentaires
- les huiles de vidange
- les piles
- les piquants
- les radiographies
- les textiles

Répartition des modes de traitement



BOIS



Palettes
Cagettes
Planches
Contreplaqué
Bois de charpente
...

Ma 2^e vie
Valorisation matière
Production de panneaux de particules

INTERDIT
mobilier, branchages, traverses de chemin de fer

BOIS

Les déchets de bois, après tri et enlèvement d'éventuelles impuretés sur le quai de transfert de Rambouillet, sont récupérés puis valorisés sous forme de combustible en chaudière industrielle ou sont transformés en panneaux de particules.

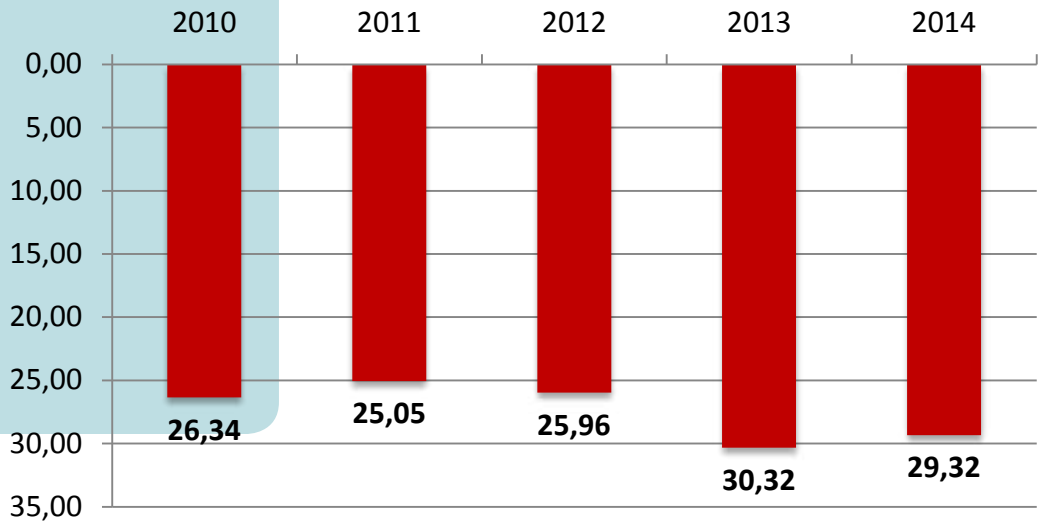
Le bois est repris par les sociétés PAPREC, COVED, G3 environnement et SEMAVAL.

9 314 tonnes valorisées en 2014



Coût du traitement 29,32 € la tonne

100 % valorisation matière

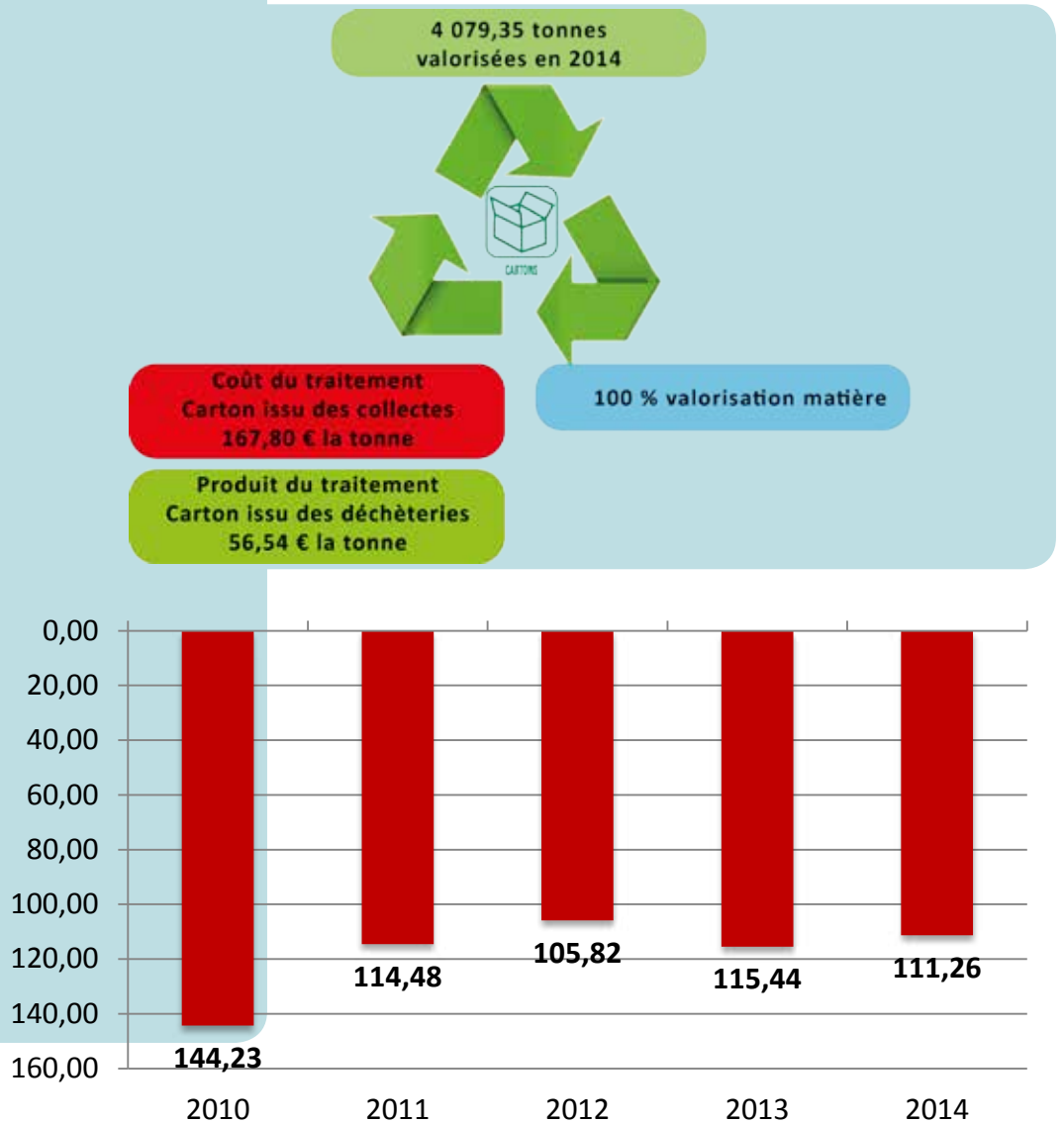


Coût traitement €/tonne	Bois2r	CEL	PAPREC	COVED	G3 Environnement	SEMAVAL
2010	39,48 €	29,90 €	24,50 €			
2011			25,05 €			
2012			25,96 €			
2013			26,54 €	75,71€		
2014			25,04 €	75,50 €	17,90 €	22,00 €



Repris par la société Deroo, le carton sera transformé en fibres de cellulose et réutilisé par l'industrie papetière. Le recyclage d'une tonne de carton permet d'épargner 2,5 tonnes de bois.

Le coût de traitement du carton diffère selon sa provenance.



2014	Coût	Produit	Recette
Carton issu des collectes	246,35	78,55	- 167,80
Carton issu des Déchèteries	22,01	78,55	+ 56,54
Total			-111,26

DDS

DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

Entretien

Véhicule

Bricolage

Jardin

Entretien maison

Ma 2^e vie

Valorisation matière

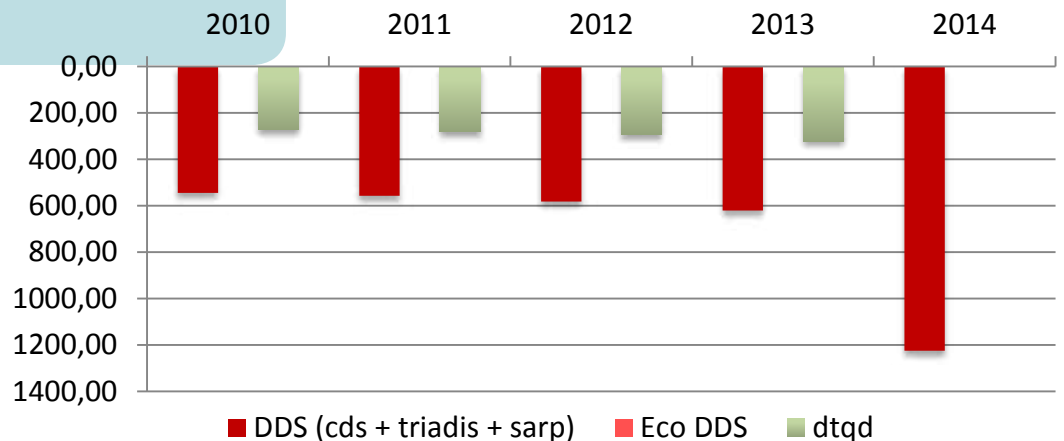
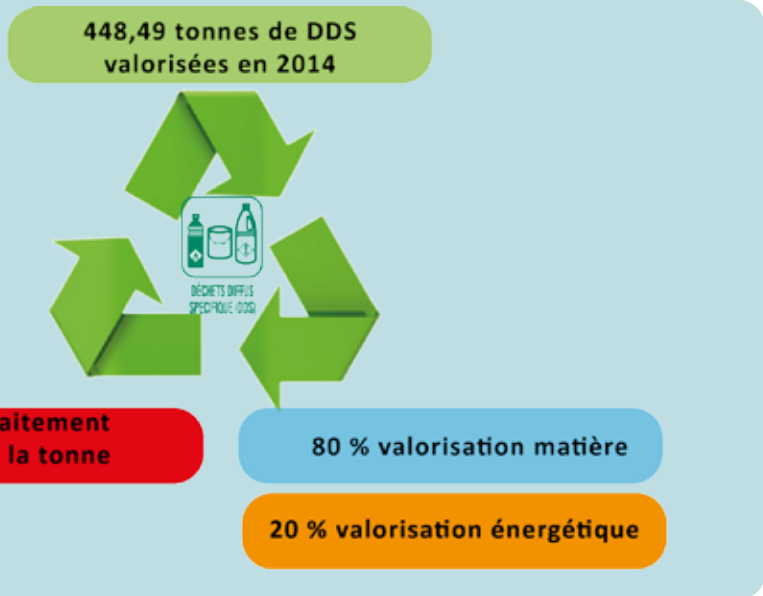
Valorisation énergétique

INTERDIT
plastiques,
papiers

DDS

Le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) s'effectue en deux flux. Le premier flux est traité par la [filière REP Eco-DDS](#) et le second par des prestataires à qui Sitreva confie les déchets qu'il a collectés en déchèterie et qui ne sont pas traités par Eco-DDS

Les déchets collectés en interne sont repris par les sociétés CDS, Triadis et Sarp.



MOBILIER



Mobilier intérieur

Literie



Mobilier de jardin

Recyclage

...

MOBILIER



L'éco organisme Eco-Mobilier collecte les bennes dédiées au mobilier dans les déchèteries de Sitreva.

Les Déchets d'Éléments d'Ameublement ([DEA](#)) seront ensuite démantelés et recyclés selon leur matériau.

99 tonnes valorisées en 2014



**Coût du traitement
0 € la tonne**

100 % valorisation matière

DEEE



Petits appareils en mélange

Ecrans
Electroménager

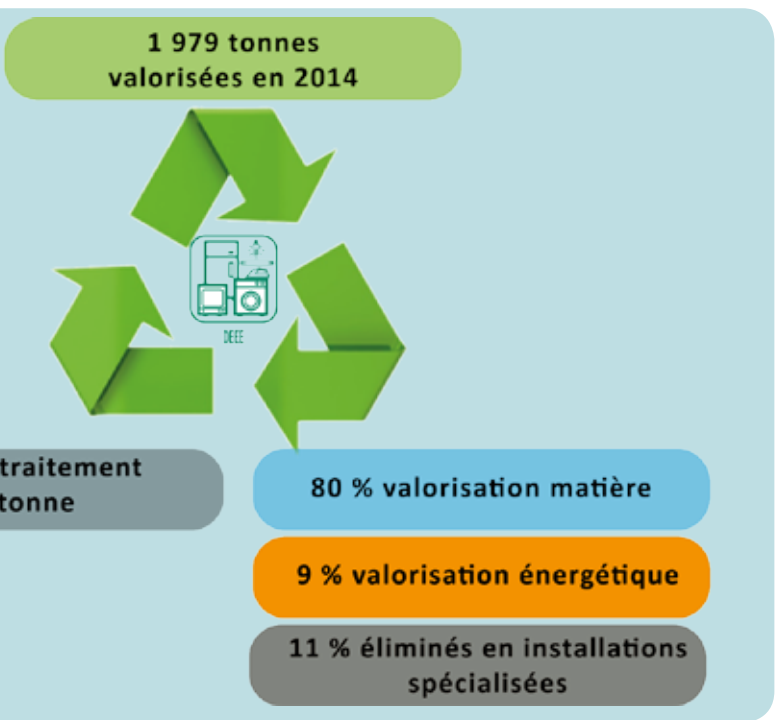
Ma 2^e vie
Valorisation matière
Valorisation énergétique

Les produits collectés sont acheminés vers des sites de traitement spécifiques pour y être traités.

Ils sont démantelés et chaque matériau entrant dans la composition des produits est valorisé.

Près de **88% du poids collecté est valorisé.**

L'éco organisme Eco-Systèmes est le partenaire direct de Sitreva et organise les collectes dans les déchèteries.



Les appareils collectés sont ensuite traités par les organismes suivants :

- REVIVAL pour les gros électroménagers «hors froid»
- COREPA pour gros électroménagers «froid»
- GALLOO pour les écrans
- VEOLIA TRIADE pour les petits appareils ménagers

Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.





Les emballages et les journaux sont traités par Sitreva en grande majorité à son [centre de tri](#) de Rambouillet, ceux collectés par le SICTOM de la région de Châteaudun étant apportés par convention au centre de tri NATRIEL à Dreux. Là, les emballages et les journaux magazines sont triés et séparés en fonction de leur matière.

15 142 tonnes valorisées en 2014



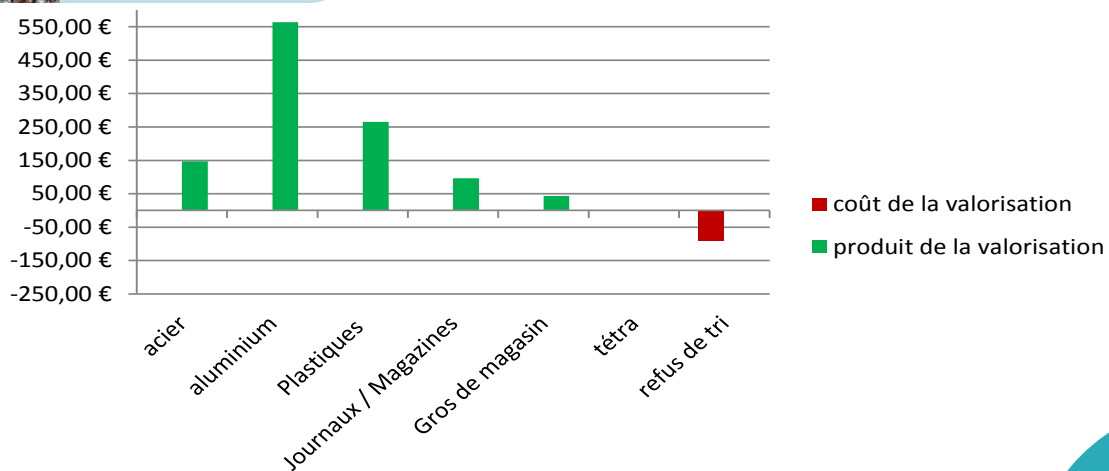
Coût du traitement
 Total Emballages : 246,35 € la tonne
 Refus de tri : 92,88 € la tonne

80 % valorisation matière

Produit du traitement
 Aluminium : 564,13 € la tonne
 Plastiques PET / PEHD : 265,22 € la tonne
 Acier : 146,80 € la tonne
 Journaux magazines : 92,76 € la tonne
 Tétrà : 0,89 € la tonne
 Gros de magasin : 42,95 € la tonne

20 % valorisation énergétique

12 373 tonnes en [recyclage](#) matière
 2 784 tonnes en [valorisation énergétique](#)



VALORISATION MATIERE DES EMBALLAGES ET DES JOURNAUX MAGAZINES

Acier : 572,32 tonnes valorisées en 2014. Composé de cannettes et boîtes de conserve, l'acier est repris par la société SITA et transformé en nouvelle matière première. L'acier peut être recyclé indéfiniment et sans perte de qualité. Il sera utilisé entre autres dans l'industrie automobile et du BTP.

Aluminium : 24,22 tonnes valorisées en 2014. Canneltes, barquettes, aérosols, l'aluminium est présent dans les [emballages ménagers](#). L'aluminium se recycle indéfiniment et sert notamment dans l'industrie automobile, la confection d'appareils électro ménagers. Plus de 30% de l'aluminium utilisé provient du recyclage.

Plastique PET et PEHD : 1457,71 tonnes valorisées en 2014. Les Polyéthylène Téréphtalate (PET) et Polyéthylène Haute Densité (PEHD) sont des types de [plastiques](#). Omniprésents dans les emballages, seuls les bouteilles et flacons sont aujourd'hui valorisés. En France, sur l'ensemble des plastiques produits, le taux de [recyclage](#) est de 22%. Si on ne considère que les bouteilles et flacons, ce taux est de 46%. Repris par Paprec Recyclage, les [PET](#) de Sitreva sont transformés en nouvelle matière première appelée R-PET.

Journaux Magazines : 4613 tonnes valorisées en 2014 (une partie de ce tonnage est directement livrée chez le repreneur Paprec). Tous les papiers se trient. Repris par la société CDIF, les papiers journaux magazines sont transformés en fibres de cellulose à destination de l'industrie papetière. Les papiers peuvent se recycler jusqu'à 5 fois. Grâce au

recyclage du papier, 390.000 tonnes de CO₂ sont évitées chaque année, et la production de papier recyclé consomme 2 à 5 fois moins d'énergie et d'eau que la production de pâte neuve.

Tetra : 213,78 tonnes valorisées en 2014. La brique alimentaire est un emballage multicouche composé en moyenne de 75% de carton, 21% de polyéthylène (plastique) et 4% d'aluminium. Toutes les briques alimentaires sont recyclables. Les briques sont reprises par la société Deroo. Les trois matériaux seront séparés et valorisés chacun dans leur filière. Les fibres des briques alimentaires ne sont pas réutilisées pour la fabrication de nouvelles briques. Elles servent à la fabrication de papier hygiénique, essuie-tout ou d'emballage pour la restauration rapide

Gros de magasin (mélange de petits papiers, cartons) : **2763 tonnes** valorisées en 2014. La société Deroo reprend les gros de magasins qui seront recyclés en fibre de cellulose pour l'industrie papetière.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Refus de tri (Les [refus de tri](#) proviennent du centre de tri des emballages et correspondent à des erreurs de tri) : **2783,84 tonnes** valorisées en énergie électrique en 2014.

DÉBLAIS ET GRAVATS



- Cailloux
- Béton (non armé)
- Ciment
- Parpaing
- Carrelage
- Ardoise
- Déblais
- ...

Ma 2^e vie
Valorisation matière
Réaménagement de carrières
Granulats recyclés

INTERDIT
plâtre, amiante, terre végétale



Qu'ils soient dans la catégorie dite de «gravats à trier» ou de «gravats propres», les gravats sont repris par trois sociétés : Pigeon Granulats, COVED et SECM. Les gravats sont recyclés pour l'essentiel dans l'industrie du BTP.

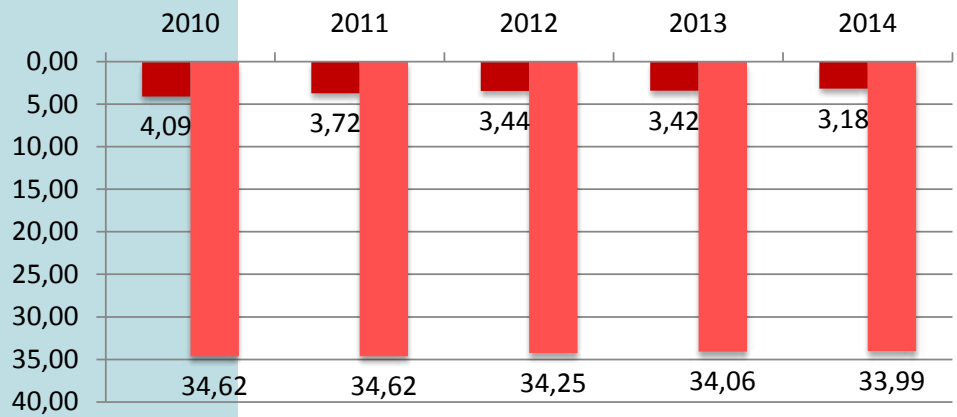
20 668 tonnes de gravats valorisées en 2014
15 689 tonnes de gravats propres
4 978,95 tonnes de gravats à trier



Coût du traitement gravats propres 3,18 € la tonne

100 % valorisation matière

Coût du traitement gravats à trier 33,99 € la tonne



■ les gravats propres ■ les gravats à trier

Repreneurs	PIGEON (St Martin)	PIGEON (Hanches)	PIGEON (Fresnay)	COVED	SECM (gravats propres)	SECM (gravats à trier)
2014	3969,12 t	4234,35 t	1918,05 t	3264,58 t	2303,37 t	4978,95 t

Coût traitement €/ tonne	STAR - PIGEON GRANULATS	PIGEON (St Martin)	PIGEON (Hanches)	PIGEON (Fresnay)	SPAC LTG	CHEZE	COVED	SECM	CHEZE (Gravats à trier)
2010	2,57 €				2,57 €	4,67 €			34,62 €
2011	2,82 €				2,58 €	4,74 €			34,62 €
2012	3,21 €				2,62 €	4,77 €			34,25 €
2013	3,31 €				2,65 €	4,84 €	2,26 €		34,06 €
2014		3,89 €	2,56 €	2,66 €			2,26 €	4,85 €	

Les métaux sont recyclés intégralement, en suivant plusieurs opérations de tri, broyage et fusion pour redevenir une matière première.

Les métaux sont repris par trois sociétés : Quentin, SFE et Métalufer.

MÉTAUX







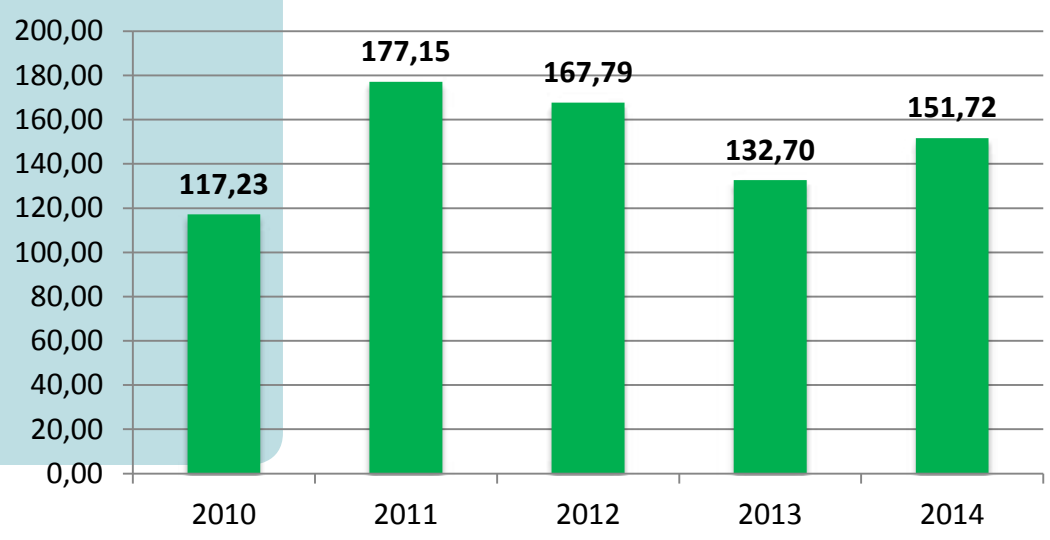
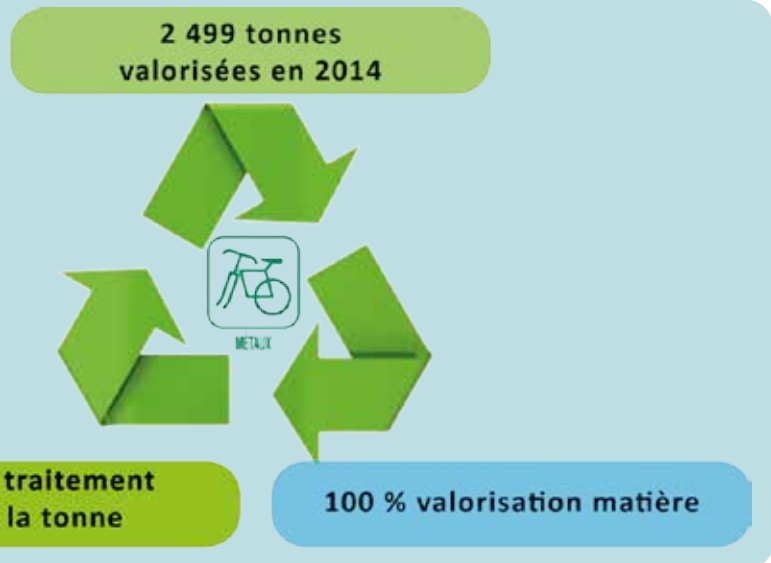

Tous types de métaux

Ma 2^e vie

Recyclage



MÉTAUX



Coût traitement €/ tonne	Quentin	SFE	Metalufer	Menut
2010	116,59 €	121,28 €	116,67 €	110,44 €
2011	171,08 €	169,33 €	181,40 €	225,00 €
2012	163,73 €	176,38 €	166,07 €	
2013	119,97 €	145,76 €	132,62 €	
2014	125,00 €	133,75 €	161,18 €	

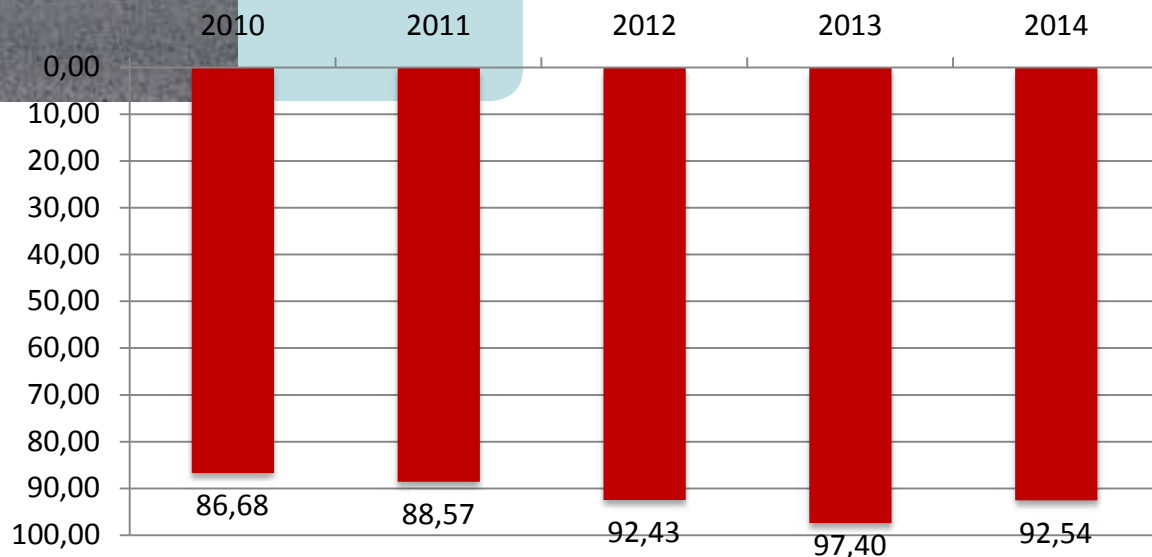
Les ordures ménagères sont traitées en délégation de service public par la société Valoryele. L'usine de valorisation énergétique de Ouarville traite la totalité des tonnages.

73 979,90 tonnes valorisées en 2014



**Coût du traitement
92,54 € la tonne**

100 % valorisation énergétique



ENCOMBRANTS



Revêtements de sols intérieurs (moquette, linoléum...)

Plâtre

Isolants

Moquette

Verre (fenêtre, miroir...)

...

ENCOMBRANTS

Les Tout-venants sont triés sur le Quai de Transfert de Rambouillet afin d'en extraire la part valorisable (métaux, petits matériaux incinérables, cartons).

On distingue deux fractions importantes issues de ce tri :

- les parties dites «incinérables», qui sont apportées sur l'Unité de valorisation énergétique d'Ouarville,

22 085 tonnes valorisées en 2014



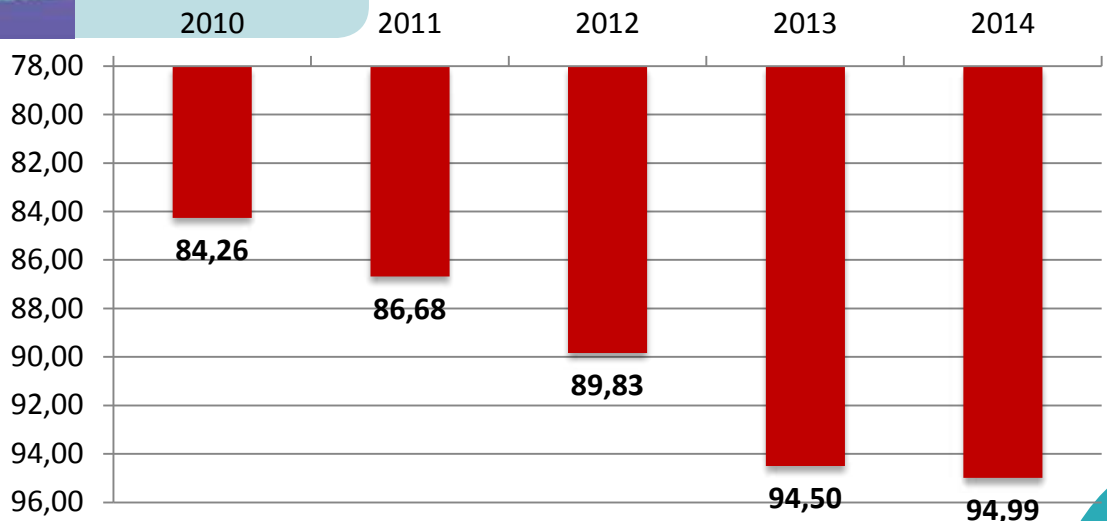
Coût du traitement
94,99 € la tonne

22 % valorisation énergétique

78 % en enfouissement

- Les parties «non-incinérables», qui partent en enfouissement dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes situé dans les Yvelines, à Breuil-en-Vexin.

Sont également retirés les éventuels DEEE, pneus, bois ou métaux qui se trouveraient dans ces tas d'encombrants. Seule la fraction véritablement ultime (dans les conditions techniques actuelles) part en enfouissement.



DÉCHETS VERTS



Tontes
Feuillage
Plantes
annuelles
et
bisannuelles

Ma 2^e vie
Compostage
Valorisation
organique

INTERDIT
films
et sacs
plastiques



Les végétaux sont transformés en compost valorisé en agriculture en amendement organique. Leur transformation se réalise en régie sur la plateforme de compostage de Ouarville ou chez des prestataires extérieurs.

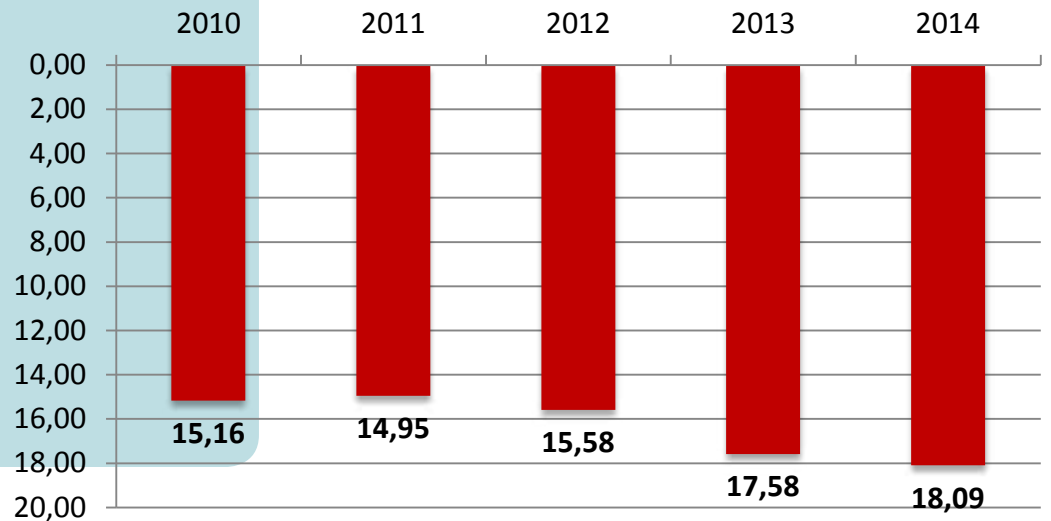
32 208 tonnes ont été traitées par 4 prestataires 3 383 tonnes ont été traitées en régie sur la plate-forme de compost de Ouarville.

**35 603 tonnes
valorisées en 2014**



**Coût du traitement
18,09 € la tonne (pour 32 221 t)**

100 % valorisation matière



Repreneurs	Compost Sud	Compadrue	SEDE	DONN Vert	Coved	Sitreva
2014	11 757 t	10 433 t	3 796 t	2 069 t	4 165 t	3 383 t

Coût traitement €/ tonne	Zymovert	Compost Sud	Compadrue	SEDE	DONN Vert	Coved
2010	34,32	15,01	14,03	15,02		
2011		15,25	14,33	15,43		
2012		15,97	15,03	16,10		
2013		16,34	15,29	15,34	23,90	
2014		16,49	14,99	7,50	23,90	37,63



Recyclable à l'infini, le verre recyclé sert à la fabrication de nouveaux flacons et bouteilles.

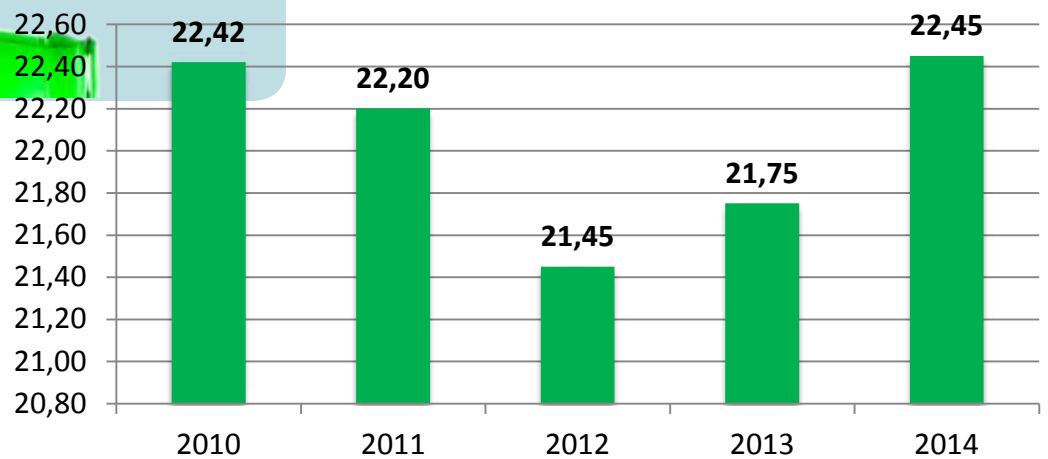
Réduit en calcin, la totalité du verre traité est récupérée et valorisée par Saint-Gobain.

8 965,54 tonnes valorisées en 2014



produit du traitement 22,45 € la tonne

100 % valorisation matière



Sitreva est partenaire de l'éco-organisme Récyclum qui a en charge la collecte des lampes usagées. Ampoules basse consommation et tubes néons fluorescents sont recyclables à plus de 90% de leur poids.

La collecte est prise en charge par l'éco-organisme qui met à disposition de Sitreva l'équipement nécessaire.



POUR UNE LUMIÈRE PROPRE !
Ensemble recyclons nos lampes à économie d'énergie usagées.
 Des Points de collecte Récyclum sont à votre disposition dans votre déchèterie habituelle.



3,7 tonnes valorisées en 2014



produit du traitement 0 € la tonne

100 % valorisation matière



- VERRE 88%**
Réutilisé pour la fabrication de tubes fluorescents neufs, d'abrasifs, de céramiques, ...
- MÉTAUX 5%**
Totalement recyclés dans la filière métaux.
- AUTRES 4%**
Incinération permettant la production de chaleur ou d'électricité.
- POUDRES FLUORESCENTES 3%**
Neutralisées puis enfouies dans un centre de classe 1.
- MERCURE 0,005%**
Totalement récupéré et purifié, puis réutilisé.





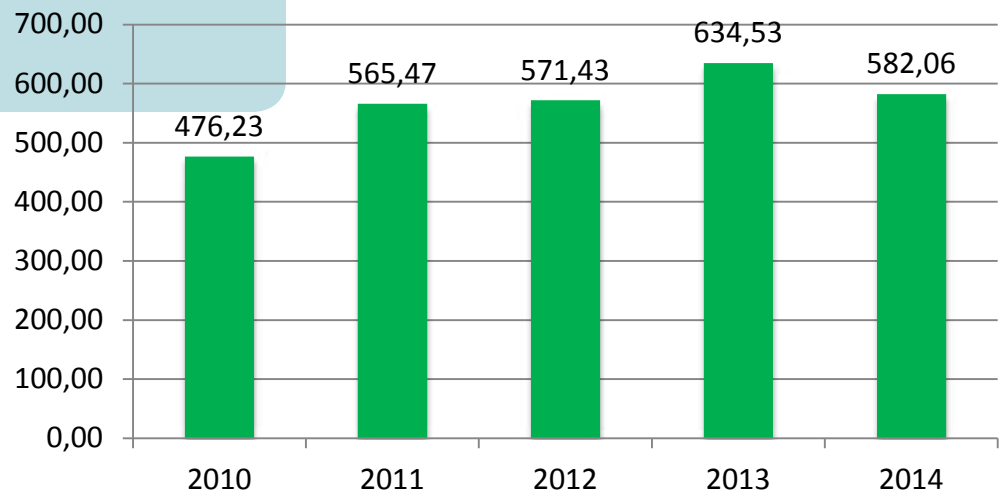
Reprises par la société STCM, les batteries seront démantelées afin de permettre la récupération du plomb, du plastique et la régénération de l'électrolyte.

46,26 tonnes valorisées en 2014



**produit du traitement
582,06 € la tonne**

100 % valorisation matière



Les capsules Nespresso®

Déchet collecté à partir de 2010, la capsule Nespresso® est récupérée par le groupe Nestlé.

L'aluminium et le marc de café sont séparés, trouvant chacun leur filière de [recyclage](#).



19,87 tonnes valorisées en 2014



**coût du traitement
0 € la tonne**

100 % valorisation matière

Les cartouches d'encre

Les cartouches sont collectées en déchèteries par la société COLLECTOR qui met à disposition des bacs de collecte.

Usagées, vides ou périmées, toutes les cartouches d'encre et les toner en fin de vie doivent être recyclés. Ils sont ensuite reconditionnés et remis sur le marché.



2,79 tonnes valorisées en 2014



**coût du traitement
0 € la tonne**

100 % valorisation matière

Les extincteurs



Un extincteur est un déchet dangereux. Il fait partie de la famille des « corps creux sous pression vides ou pleins » comme les bouteilles de gaz et doit donc être traité par une filière spécifique.

La société Eurofeu reprend les extincteurs

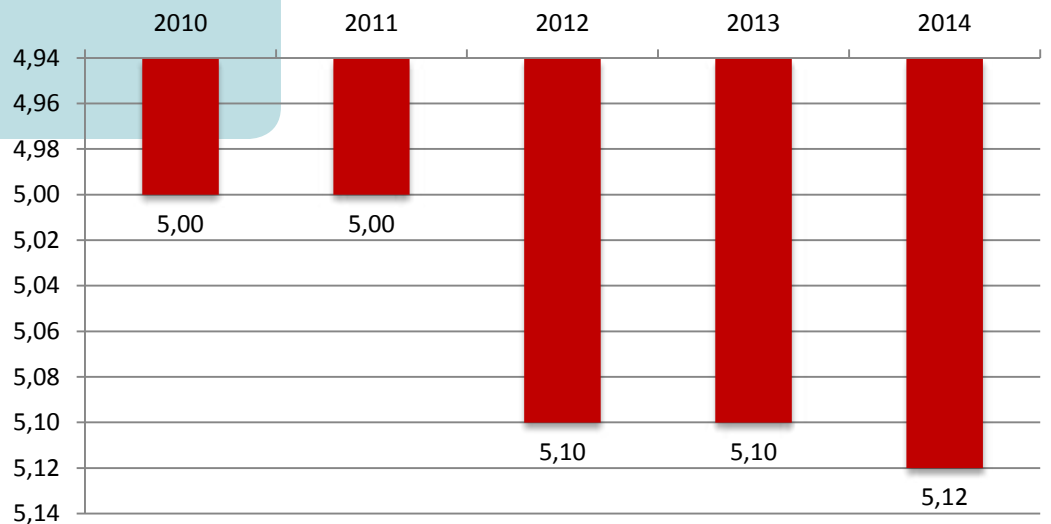
A partir de 2013, les enlèvements sont comptés en unités.

1298 unités valorisées en 2014



**coût du traitement
5,12 € la pièce**

100 % valorisation matière



Les huiles de vidange



Reprises par la société SEVIA, les huiles de vidanges seront régénérées.

4 litres d'huile noire usagée
=
3 litres d'huile de base recyclée

92,25 tonnes
valorisées en 2014



produit du traitement
65,26 € la tonne

100 % valorisation matière

Les huiles alimentaires



Reprises par la société Ecologic'oil, les Huiles Alimentaires Usagées (HAU) seront transformées en bio-carburant. Les huiles collectées ne sont destinées qu'à un usage industriel.

Il n'y a pas eu de collecte en 2014, en raison de tonnages trop faibles.

COREPILE, éco-organisme partenaire de Sitreva collecte les piles dans les déchèteries en mettant à disposition des fûts de stockage.



23,92 tonnes valorisées en 2014



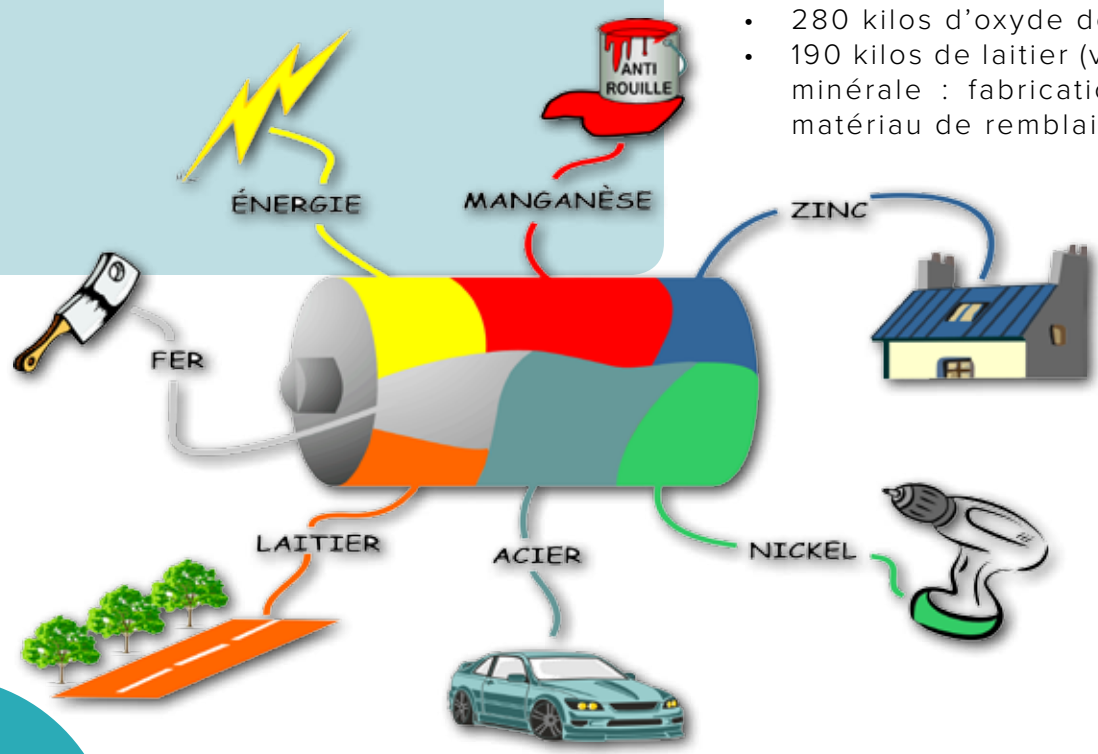
coût du traitement 0 € la pièce

100 % valorisation matière

Toutes les piles et tous les accumulateurs se recyclent.

Avec 1000 kg de piles, on obtient :

- 350 kilos de ferromanganèse
- 280 kilos d'oxyde de zinc
- 190 kilos de laitier (valorisé comme matière minérale : fabrication de laine de roche, matériau de remblai)



Les piquants

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



En septembre 2013, Sitreva a adhéré à l'éco-organisme DASTRI en charge de la collecte et de l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Des petits conteneurs jaunes à couvercle vert sont mis à disposition pour récupérer les déchets des patients en auto-traitement.

0,58 tonnes valorisées en 2014



coût du traitement 0 € la pièce

100 % valorisation énergétique

Les radiographies

L'argent contenu dans les radiographies argentiques est récupéré en les broyant dans une solution active. Elles sont ensuite électrolysées. L'argent est acheminé vers un fondeur affineur.

1 tonne de clichés = 10 kg d'argent

1,09 tonnes valorisées en 2014



coût du traitement 0 € la pièce

100 % valorisation matière



Le RELAIS met à disposition sur les déchèteries des bornes d'apport pour les textiles.

Le RELAIS maîtrise toute la chaîne de la [valorisation](#) textile en France, de la collecte au [réemploi](#) / [recyclage](#).

A partir de fibres textiles, le Relais fabrique un isolant pour le bâtiment.

178,17 tonnes valorisées en 2014



**coût du traitement
0 € la tonne**

100 % valorisation matière



COMMUNICATION

Obéissant aux principes généraux de transparence, d'universalité, d'égalité du service public et aidant ce dernier à y répondre, la communication de Sitreva a pour unique objet l'information des usagers du service public, dans une logique gagnant-gagnant : une meilleure connaissance du service public par ses usagers le rend plus accessible, facilite son exploitation et améliore ses résultats.

A cet égard, la communication de Sitreva poursuit deux objectifs :

- Informer les usagers des choix politiques et économiques de gestion du service public.
- Améliorer le geste de tri des usagers.

N

INFORMATION DES USAGERS SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Sitreva a développé en 2014 ses outils de communication et d'information sur son organisation, son fonctionnement, les évolutions de ses équipements :

- Le site Internet www.Sitreva.fr : Avec une moyenne de **3150 visiteurs** uniques par mois et une progression de 21 % en 2014, le site a trouvé son public.
- Facebook <https://www.facebook.com/Sitreva> : La page facebook de

Sitreva a pris en 2014 un petit rythme de croisière. Certaines informations sont suivies et relayées par les journaux locaux.

- La presse locale : Les Nouvelles de Rambouillet (Yvelines), l'Echo Républicain (Yvelines et Eure et Loir), le Républicain (Essonne).
- le site Internet Ramboliweb.
- Les bulletins municipaux.



Via son réseau de 22 déchèteries, Sitreva est en relation directe avec les usagers du service public. Véritables centres de recyclages, ces sites sont en constante évolution et constituent la principale plateforme d'information du service communication. Des informations sur

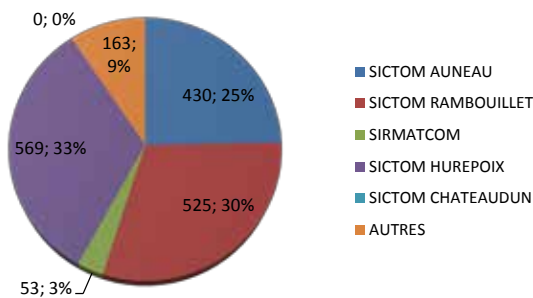
les déchets acceptés, les [filières](#) de recyclage ainsi que sur les travaux affectant les déchèteries y sont dispensés. De par leur fonction intrinsèque les déchèteries représentent un lieu privilégié d'échanges avec le public : leur rôle à cet égard devrait être renforcé.

ACCOMPAGNEMENT DU GESTE DE TRI

L'éducation des usagers du service public de collecte et de traitement au bon tri des déchets participe de la bonne exécution du service public. Sitreva a à cet égard multiplié les initiatives et continue de développer ses outils de communication.

Avec l'appui des ambassadeurs de tri des syndicats de collectes, des visites du centre de tri de Rambouillet sont organisées pour les groupes scolaires, les associations ou relais de quartier, les élus.

Sitreva a accueilli **49 visites** en 2014, ce qui représente **1740 visiteurs**.



Origine des visiteurs

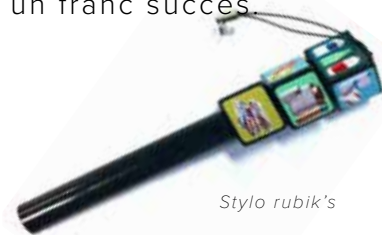
Collectivités	107	6%
Scolaires	1452	83%
Associations	32	2%
Autres	149	8.5%
TOTAL	1740	

Les visiteurs se voient remettre à l'issue des visites le guide de tri de Sitreva et quelques objets issus du recyclage (carnets et stylos; cabas de précollectes).

Présent lors de manifestations locales (semaine du développement durable ; journée de l'environnement ; foire de Maintenon ; Rencontres de l'agroécologie à la Bergerie Nationale de Rambouillet), Sitreva rencontre régulièrement les usagers pour sensibiliser tous les publics au bon geste de tri.

Le 29 novembre, Sitreva a invité les usagers à visiter le centre de

tri de Rambouillet lors d'une journée portes ouvertes. Organisée un samedi, cette journée a remporté un franc succès.



ENVIRONNEMENT

Traiter et valoriser nos déchets protège notre environnement. Naturellement, les équipements dévolus à ce service doivent eux-même laisser sur l'environnement une empreinte minime. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant tous ses sites soumis à déclaration, enregistrement et autorisation.

T

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont soumises à une législation et une réglementation particulières, relatives à ce que l'on appelle «les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement» (ICPE). Localement ce sont les services de l'inspection des installations classées au sein des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) pour l'Île de France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

Tous les sites de Sitreva sont des ICPE : l'[usine de valorisation énergétique](#) de Ouarville, le [centre de tri](#) de Rambouillet, la plateforme de [compostage](#), les quais de transfert et les déchèteries.

On distingue plusieurs types d'ICPE selon la quantité de déchets pouvant être reçue sur le site :

- Les installations soumises à **Déclaration Quai de transfert** de Châteaudun ; Bailleau Harleville ; Droue-sur-Drouette ; Ouarville. **Déchèteries** de Arrou ; Cloyes-sur-le-Loir ; Ouzouer-le-Marché ; Gazeran.
- Les installations soumises à **Enregistrement Déchèteries** de Angerville ; Auffargis ; Bailleau-Harleville ; Bonnelles ; Droue-sur-Drouette ; Janville ; Nogent-le-Roi ; Ouarville ; Pierres ; Roinville ; Saint-Arnoult-en-Yvelines ; Voves.
- Les installations soumises à **Autorisation Quai de transfert** de Rambouillet. **Déchèteries** de Châteaudun ; Rambouillet.

Bilan d'activité du service ICPE en 2014

- **5 sites contrôlés** par l'inspection des ICPE : déchèterie d'Angerville ; déchèterie de Gazeran ; quai de transfert de Ouarville ; quai de transfert de Rambouillet ; quai de transfert de Châteaudun.
- **4 dossiers de déclaration** envoyés en préfecture : quai de transfert de Châteaudun ; déchèterie de Arrou ; déchèterie de Cloyes-sur-le-Loir ; déchèterie de Ouzouer-le-marché.
- **1 dossier de cessation** concernant l'arrêt de l'UIOM de Châteaudun.
- **8 audits internes** pour vérifier l'application de la réglementation sur les sites.



NORMES ET RECOMMANDATIONS ENVIRONNEMENTALES

En tant qu'ICPE, les sites de Sitreva respectent toutes les normes qui garantissent leur parfaite intégration environnementale. Sitreva veille en outre à l'intégration paysagère de ses installations.

Intégration paysagère

Des dispositions appropriées sont prises pour intégrer l'installation dans le paysage. Les parties autres que les voies de circulation sont systématiquement engazonnées et des talus végétalisés peuvent être créés pour masquer la vue du site depuis une route ou des habitations.

La gestion de l'eau

La gestion de l'eau s'opère à deux niveaux : la consommation d'eau pour les besoins du site, et les eaux pluviales.

La quantité d'eau consommée sur le site doit être connue et contrôlée.

Les eaux pluviales sont collectées par un réseau spécifique permettant leur traitement par des débourbeurs déshuileurs. Ces équipements sont vidangés au moins une fois par an et dès que le niveau des boues atteint la moitié du volume utile. Les rejets d'eaux sont surveillés et contrôlés par un organisme agréé afin de s'assurer qu'ils sont compatibles avec la qualité des cours d'eau ou avec la qualité du réseau d'assainissement.

Les émissions sonores

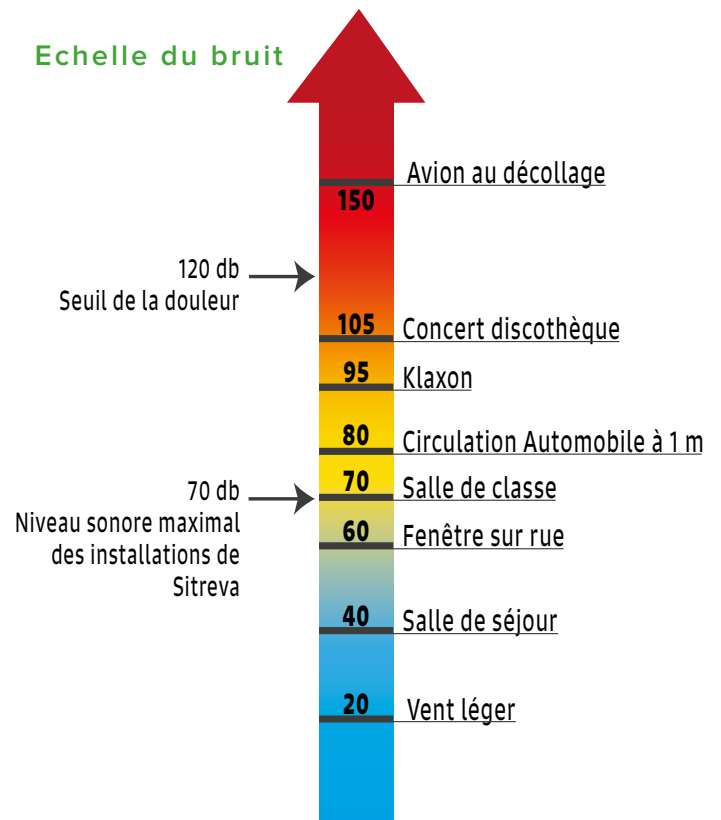
Le bruit lié à une activité professionnelle est considéré comme une pollution s'il dépasse un certain seuil. Les émissions sonores sont mesurées tous les 3 ans par un organisme qualifié. Un rapport pour chaque site est rédigé par cet organisme. Le niveau sonore admissible ne doit pas dépasser **70db**.

Rejets atmosphériques de l'UVE

Les analyses réalisées sur les rejets atmosphériques de l'UVE valident la qualité du traitement des fumées, tant sur la captation des dioxines et furannes, métaux lourds, que sur les oxydes d'azote. L'ensemble des mesures réalisées en continu et l'ensemble



Echelle du bruit



des campagnes ponctuelles, confirment des niveaux de rejets très en deçà des seuils réglementaires.

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

CET

Centre d'Enfouissement Technique (voir décharge et CSDU)

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produits d'une qualité donnée issus de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisables comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

CSDU

Centre de Stockage des Déchets Ultimes. (Anciennement décharge et CET)

Il existe trois types de CSDU : CSDU 1 (déchets industriels dangereux), CSDU 2 (déchets ménagers et assimilés), CSDU 3 (déchets dits

inertes). Le centre de stockage est composé d'alvéoles entourées de digues étanches. L'étanchéité est assurée par superposition d'une géomembrane en mélange de fibres textiles en PEHD et de matériaux drainant. La durée d'exploitation est en général de vingt ans.

Déchets

Un déchet est " tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon " (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, monstres, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des

activités) et DDM (Déchets Dangereux des Ménages).

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits gris (bureautique, informatique).

DIB (Déchets Industriels Banals)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie, les déchets issus du commerce et de l'artisanat, ainsi que les « assimilables ».

Eco-Emballages

Organise le tri, la collecte sélective et le recyclage des emballages en France. Conseille les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mis-

sion d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venants)

Etablissement public

E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Elle a été créée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (PolyÉthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recy-

clable (et non 100% recyclé).

PET (PolyEthylène Téréphthalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en oeuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire

l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venants

Déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, les Tout-venants nécessitent un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets. Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Énergétique)

Unités d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage

SITREVA

19 rue Gustave Eiffel

ZA du Bel Air

78120 Rambouillet

01 34 57 12 20

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva